

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

## CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Vingt-troisième session ordinaire

26-27 juin 2014

Malabo (Guinée Équatoriale)

Assembly/AU/Dec. 517-544(XXIII)

Assembly/AU/Decl.1-4(XXIII)

Assembly/AU/Res.1(XXIII)



DECISIONS, DECLARATIONS ET RESOLUTION

## TABLE DES MATIÈRES

N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
<b>DÉCISIONS</b>			
1.	Assembly/AU/Dec.517(XXIII)	Décision sur le Protocole et les Statuts relatifs à la création du Fonds monétaire africain-Doc.EX.CL/836(XXV)	1
2.	Assembly/AU/Dec.518(XXIII)	Décision sur l'Agenda de développement Post-2015-Doc.EX.CL/836(XXV)	1
3.	Assembly/AU/Dec.519(XXIII)	Décision sur la productivité, la compétitivité et l'industrialisation-Doc.EX.CL/836(XXV)	2
4.	Assembly/AU/Dec.520(XXIII)	Décision sur la Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation en Afrique 2024 (STISA-2024)-Doc.EX.CL/839(XXV)	1
5.	Assembly/AU/Dec.521(XXIII)	Décision sur la Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation (AOSTI)-Doc.EX.CL/839(XXV)	1
6.	Assembly/AU/Dec.522(XXIII)	Décision sur l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI)-Doc.EX.CL/839(XXV)	1
7.	Assembly/AU/Dec.523(XXIII)	Décision sur le Conseil africain de la Recherche scientifique et de l'Innovation (ASRIC)-Doc.EX.CL/839(XXV)	1
8.	Assembly/AU/Dec.524(XXIII)	Décision sur le Salon international de l'Invention et de l'Innovation-Doc.EX.CL/839(XXV)	1
9.	Assembly/AU/Dec.525(XXIII)	Décision sur la Stratégie continentale en matière d'Enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP)-Doc.EX.CL/840(XXV)	1
10.	Assembly/AU/Dec.526(XXIII)	Décision sur la mise en œuvre des Comités techniques spécialisés-Doc.EX.CL/845(XXV)	1
11.	Assembly/AU/Dec.527(XXIII)	Décision sur l'Intégration du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans l'Union africaine-Doc.EX.CL/851(XXV)	1
12.	Assembly/AU/Dec.528(XXIII)	Décision sur le rapport du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC)-Doc.EX.CL/858(XXV)	
13.	EX.CL/Dec.529(XXIII)	Décision sur les projets d'instruments juridiques-Doc.Assembly/AU/8(XXIII)	1

N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
<b>DÉCISIONS</b>			
14.	Assembly/AU/Dec.530(XXIII)	Décision sur le Rapport du Comité de Haut niveau sur l'Agenda de Développement post-2015- Doc. Assembly/AU/12(XXIII)	1
15.	Assembly/AU/Dec.531(XXIII)	Décision sur le Rapport du Comité de Haut niveau sur le Commerce intra-africain- Doc. Assembly/AU/13 (XXIII)	2
16.	Assembly/AU/Dec.532(XXIII)	Décision sur la Date et le lieu de la trente et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine- Doc.Assembly/AU/18(XXIII) Add.1	1
17.	Assembly/AU/Dec.533(XXIII)	Décision sur la Gestion du Spectre de radiodiffusion en Afrique pour le passage de l'Analogique au numérique (Point proposé par la République algérienne démocratique et populaire) Doc.Assembly/AU/18(XXIII)Add.5	1
18.	Assembly/AU/Dec.534(XXIII)	Décision sur la Piraterie maritime Doc. Assembly/AU/18(XXIII)Add.6	3
19.	Assembly/AU/Dec.535(XXIII)	Décision sur le rapport intérimaire de la commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud-Doc. Assembly/AU/19(XXIII)	1
20.	Assembly/AU/Dec.536(XXIII)	Décision sur le Rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'Etat de la paix et de la Sécurité en Afrique-Doc. Assembly/AU/4(XXIII)	8
21.	Assembly/AU/Dec.537(XXIII)	Décision sur le quatorzième Rapport du Comité des dix sur la Réforme des Nations Unies Doc. Assembly/AU/10(XXIII)	2
22.	Assembly/AU/Dec.538(XXIII)	Décision sur le Programme de travail de Haut niveau sur l'Action des changements climatiques en Afrique (WPCCAA) et préparations des Evénements mondiaux sur le changement climatique en 2014- Doc. Assembly/AU/11(XXV)	3
23.	Assembly/AU/Dec.539(XXIII)	Décision sur le thème, la date et le lieu de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine	1

N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
<b>DÉCISIONS</b>			
24.	Assembly/AU/Dec.540(XXIII)	Décision sur le Rapport du Comité d'orientation des Chefs d'état et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) Doc. ASSEMBLY/AU/9(XXIII)	5
25.	Assembly/AU/Dec.541(XXIII)	Décision sur l'élection des Juges de la Cour africaine des Droits de l'homme et des peuples Doc. EX.CL/854(XXV)	1
26.	Assembly/AU/Dec.542(XXIII)	Décision sur le Programme d'ouverture officielle des sessions ordinaires de la Conférence	1
27.	Assembly/AU/Dec.543(XXIII)	Décision sur la Nomination des membres du Groupe des sages de l'Union africaine	2
28.	Assembly/AU/Dec.544(XXIII)	Décision sur le Budget de l'Union africaine pour l'Exercice financier 2015 Assembly/AU/3(XXIII)	2
29.	Assembly/AU/Dec.545(XXIII)	Décision sur le rapport de l'observatoire du SIDA en Afrique (AWA) Assembly/AU/14 (XXIII)	
<b>DECLARATIONS</b>			
30.	Assembly/AU/Decl.1(XXIII)	Déclaration de Malabo sur la Croissance et la transformation accélérées de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleurs conditions de vie-Doc.Assembly/AU/2(XXIII)	9
31.	Assembly/AU/Decl.2(XXIII)	Déclaration sur l'Elimination des décès évitables d'enfants et de mères en Afrique-Doc.Assembly/AU/18(XXIII)Add.3	2
32.	Assembly/AU/Decl.3(XXIII)	Déclaration de soutien aux petits Etats insulaires en Développement avant la troisième Conférence sur les petits Etats insulaires en Développement prévue du 1 <sup>er</sup> au 4 septembre 2014 à Samoa	1
33.	Assembly/AU/Decl.4(XXIII)	Déclaration sur la Sécurité nutritionnelle pour une Croissance économique inclusive et un Développement durable en Afrique	2
<b>RESOLUTION</b>			
34.	Assembly/AU/Res.1(XXIII)	Décision sur la Résolution sur la levée de l'embargo économique et commercial imposé à l'encontre de la	1

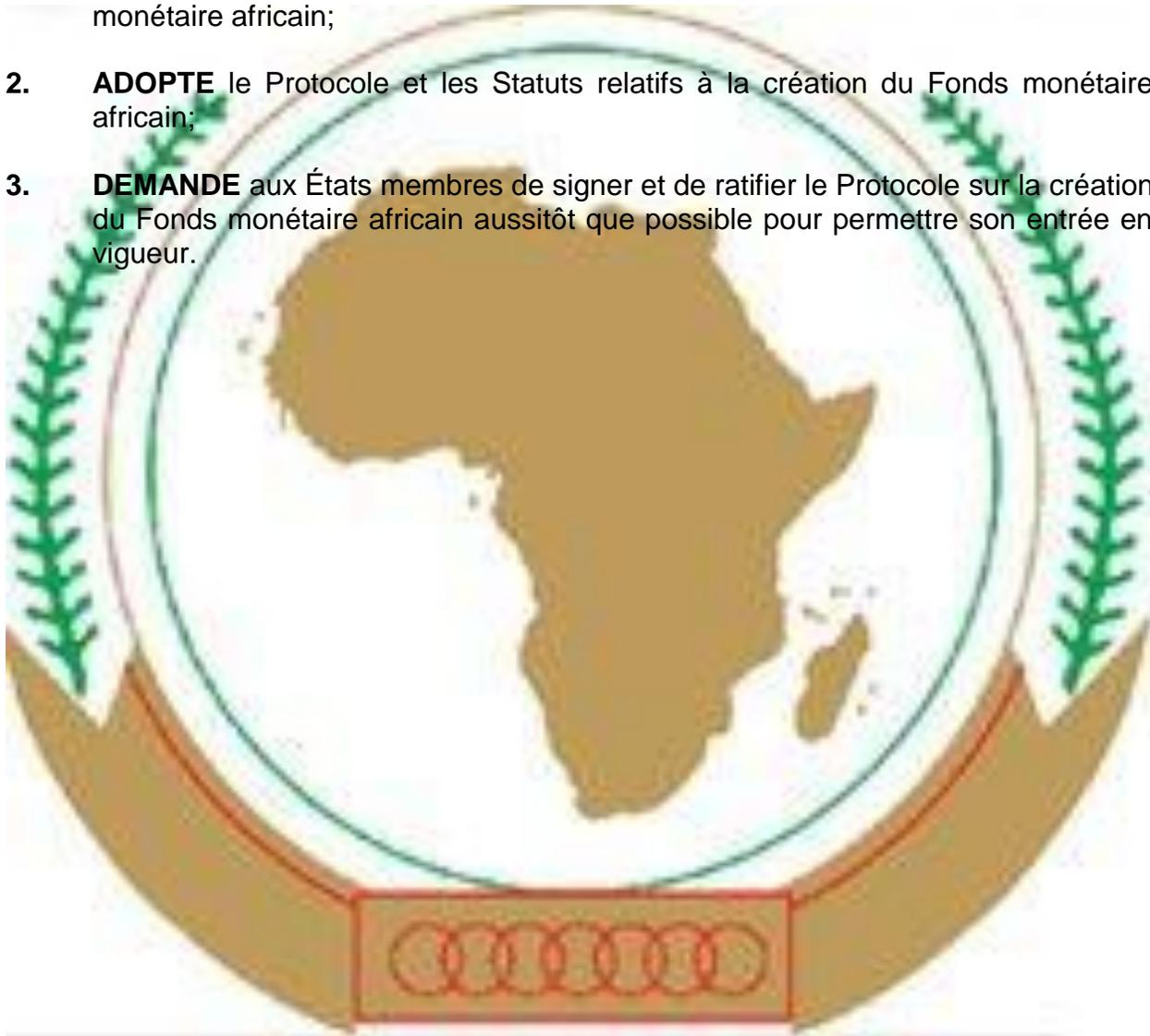
N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
<b>DÉCISIONS</b>			
		République de Cuba par les Etats-Unis d'Amérique	



**DÉCISION SUR LE PROTOCOLE ET LES STATUTS  
RELATIFS A LA CRÉATION DU FONDS MONÉTAIRE AFRICAIN**  
Doc. EX.CL/836(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif pour l'examen et l'adoption des projets de Protocole et de Statuts relatifs à la création du Fonds monétaire africain;
2. **ADOpte** le Protocole et les Statuts relatifs à la création du Fonds monétaire africain;
3. **DEMANDE** aux États membres de signer et de ratifier le Protocole sur la création du Fonds monétaire africain aussitôt que possible pour permettre son entrée en vigueur.



**DÉCISION SUR L'AGENDA DE DÉVELOPPEMENT POST-2015**

Doc. EX.CL/836(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique ;
2. **DEMANDE:**
  - i) aux États membres de veiller à ce que l'objectif prioritaire de la Position africaine commune, qui consiste à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, figure en tant que message clé dans le processus de négociation intergouvernementale sur l'Agenda de développement post-2015, et d'être vigilants quant à ce qu'ils négocient;
  - ii) à la Commission, en collaboration avec les partenaires au développement, de prévoir les besoins de financement de l'Agenda de développement post-2015 en Afrique en tenant compte des moyens de financement durables, notamment des ressources nationales ;
3. **DEMANDE** au Secrétariat du Comité de haut niveau, avec l'appui des partenaires, d'élaborer une stratégie de plaidoyer et de négociation pour forger des alliances afin que les priorités africaines identifiées dans la Position africaine commune apparaissent dans l'Agenda mondial de développement post-2015 ;
4. **DEMANDE** aux États membres de renforcer leurs capacités statistiques pour leur permettre de suivre efficacement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'**Agenda** de développement post-2015, et **INVITE** les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier au plus vite la Charte africaine de la statistique;
5. **INVITE** la Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique d'accélérer la création de l'Institut de statistique de l'Union africaine et le Centre africain de formation en statistique, conformément à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement;
6. **DEMANDE A:**
  - (i) la Commission, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, et le Programme des Nations Unies pour le développement de faciliter un dialogue technique régulier entre planificateurs du développement et statisticiens avec l'objectif d'intégrer les

statistiques à la planification et à la gestion axée sur les résultats afin de réaliser le programme de transformation de l'Afrique ;

- (ii) la Commission, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et les Communautés économiques régionales, avec l'appui des partenaires, d'organiser une conférence de haut niveau en 2014 pour débattre de la révolution des données en Afrique et de ses conséquences sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda de développement post-2015.



**DÉCISION SUR LA PRODUCTIVITÉ,  
LA COMPÉTITIVITÉ ET L'INDUSTRIALISATION**

Doc. EX.CL/836(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la septième réunion annuelle conjointe des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de l'Union africaine;
2. **S'ENGAGE** à accélérer la mise en œuvre du Programme de productivité pour l'Afrique de l'Union africaine lequel, en tant que moteur essentiel d'une industrialisation rapide en Afrique, va développer et améliorer progressivement la compétitivité du continent dans l'économie mondiale ;
3. **APPELLE A :**
  - (i) un renforcement de l'Association panafricaine de la productivité pour permettre à celle-ci d'agir comme cellule régionale de réflexion, capable de catalyser les idées, concevoir des programmes de recherche et d'enrichissement des connaissances et donner des conseils en matière de politiques sur la productivité à l'échelle continentale ;
  - (ii) la mise en place et le renforcement des organismes chargés de la productivité aux niveaux national et régional, ainsi qu'un déploiement d'efforts pour veiller à ce que ces organismes adhèrent à l'Association panafricaine de la productivité.
4. **DEMANDE A:**
  - (i) la Commission de travailler en étroite collaboration avec l'Association panafricaine de la productivité , les Communautés économiques régionales et les partenaires internationaux, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, afin de faciliter la création d'organismes régionaux pour la productivité et le dialogue social et de compiler et diffuser les meilleures pratiques en matière de productivité en Afrique ;
  - (ii) la Commission, l'Association panafricaine de la productivité, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et à d'autres partenaires de développement de mettre au point un vaste système de mesure de la productivité et de la

compétitivité qui permettra de suivre les progrès et d'établir des comparaisons entre les pays, les régions et à l'échelle mondiale;

5. **S'ENGAGE** à conjuguer ses efforts avec ceux des ministères du Travail, de l'Industrie, du Développement économique et des Finances, ainsi que d'autres organismes compétents du secteur public et privé pour promouvoir le dialogue social et améliorer la productivité à l'appui de la mise en œuvre des politiques industrielles à tous les niveaux, en mettant plus particulièrement l'accent sur les petites, moyennes et micro entreprises (PMME) et l'agroalimentaire ;
6. **INVITE** la Commission, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, l'Association panafricaine de la productivité et d'autres partenaires de développement à organiser des activités régulières pour favoriser une culture de la productivité en Afrique et promouvoir la gestion des capacités de production à tous les niveaux ;
7. **DEMANDE** à la Commission de suivre la mise en œuvre de la présente décision et de faire rapport à la Conférence sur les progrès accomplis à cet égard.



**DÉCISION SUR LA STRATÉGIE POUR LA SCIENCE,  
LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION EN AFRIQUE 2024 (STISA-2024)  
EX.CL/839(XXV)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif sur le rapport de la Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 15 au 18 avril 2014 à Brazzaville (République du Congo);
2. **ADOpte** la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA-2024) comme cadre continental visant à accélérer la transition de l'Afrique vers une économie tirée par l'innovation et fondée sur la connaissance dans le cadre global de l'Agenda 2063 de l'UA;
3. **INVITE** les États membres et les Communautés économiques régionales à intégrer la 'STISA-2024' dans leurs programmes de développement en matière de science, de technologie et d'innovation (STI), et d'en assurer la mise en œuvre et la diffusion sur le continent;
4. **INVITE** les partenaires au développement, l'UNESCO, la CEA, la CNUCED et les autres parties concernées à appuyer la mise en œuvre de la 'STISA-2024';
5. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine d'établir les modalités pratiques de mise en œuvre de la 'STISA-2024' à tous les niveaux et de faire rapport au Sommet sur les progrès réalisés à cet égard.



**DÉCISION SUR L'OBSERVATOIRE AFRICAIN POUR LA  
SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION (AOSTI)**

Doc. EX.CL/839(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport et des recommandations de la Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 16 au 18 avril 2014 à Brazzaville (République du Congo);
2. **RAPPELLE**
  - (i) la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.452(XX) sur la création de l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation en République de Guinée Equatoriale;
  - (ii) la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.235(XII) sur la proposition du Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale d'abriter l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation ;
3. **PREN NOTE** du projet de Statut de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (AOSTI) et **INVITE** la Commission à le soumettre au Comité technique spécialisé sur la Justice et les questions judiciaires, pour examen et recommandations appropriées ;
4. **INVITE** les États membres et les partenaires au développement à fournir l'appui technique et financier nécessaires au maintien de l'AOSTI;
5. **EXPRIME SA GRATITUDE** à la République de Guinée Equatoriale d'accueillir l'AOSTI à Malabo et de le financer.

**DÉCISION SUR L'ORGANISATION PANAFRICAINNE  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OPAPI)**

Doc. EX.CL/839(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport et des recommandations de la session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 16 au 18 avril 2014 à Brazzaville (République du Congo);
2. **RAPPELLE** la Décision de la Conférence *Assembly/AU/Dec.453(XX)* sur la création de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI);
3. **PREND NOTE** du projet de Statut de l'Organisation panafricaine de la propriété internationale (PAIPO) et **INVITE** la Commission à le soumettre au Comité technique spécialisé sur la Justice et les questions judiciaires, pour examen et recommandations appropriées ;
4. **RECONNAIT** l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) comme pièces essentielles dans la création d'une seule et même Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle et **SE FÉLICITE** du soutien que celles-ci apportent dans la mise en œuvre des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement en ce qui concerne l'OPAPI;
5. **INVITE** les États membres, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), ainsi que les organisations et les partenaires de développement à apporter leur appui à la mise en œuvre de ces décisions;
6. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET APPUIE** l'offre de la République de Tunisie d'abriter le Siège et le Secrétariat de l'OPAPI;
7. **DEMANDE** à la Commission d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de l'OPAPI, en coordination avec le pays d'accueil, et de faire rapport au Sommet sur les progrès réalisés à cet égard.

**DÉCISION SUR LE CONSEIL AFRICAIN DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION (ASRIC)**

Doc. EX.CL/839(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport et des recommandations de la Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 16 au 18 avril 2014 à Brazzaville (République du Congo);
2. **RAPPELLE** la Décision du Conseil exécutif *EX.CL/Dec.747(XXII)* sur le Conseil africain de la recherche et de l'innovation;
3. **RAPPELLE EN OUTRE** la Décision de la Conférence *Assembly/AU/Dec.216 (VII)*, sur la nécessité de mettre en place un Conseil africain de la recherche;
4. **PREND NOTE** du projet de Statuts du Conseil africain de la recherche scientifique et de l'innovation et **DEMANDE** à la Commission de le soumettre au CTS sur la Justice et les Affaires juridiques pour examen et suite appropriés ;
5. **INVITE** les États membres et les partenaires au développement à fournir l'appui technique et financier nécessaires au maintien de l'ASRIC ;
6. **DEMANDE** à la Commission de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence, en janvier 2015, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente décision.



**DÉCISION SUR LE SALON INTERNATIONAL  
DE L'INVENTION ET DE L'INNOVATION**  
Doc. EX.CL/839(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif sur le rapport de la Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 15 au 18 avril 2014 à Brazzaville (République du Congo);
2. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET APPUIE** la proposition de la République du Congo de:
  - (i) organiser tous les deux ans, à Brazzaville, un Salon international de l'invention et de l'innovation sous les auspices de l'Union africaine ; et
  - (ii) accueillir un Forum de l'éthique et de la bioéthique à Brazzaville.
3. **DEMANDE** à la Commission de collaborer avec la République du Congo à la définition des modalités de mise en œuvre de l'Initiative du Salon international et de soumettre celles-ci à l'examen du Sommet de l'UA de janvier 2015, et de prendre les mesures nécessaires pour organiser le premier Salon international;
4. **SE FÉLICITE** des progrès accomplis par la République du Congo, la Commission et l'Académie africaine des sciences dans la mise en œuvre du Prix Denis Sassou N'GUESSO pour l'innovation en Afrique.



**DÉCISION SUR LA STRATEGIE CONTINENTALE EN MATIÈRE  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE (ETFP)**  
Doc. EX.CL/840(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif sur la sixième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Éducation de l'Union africaine (COMEDAF VI) qui s'est tenue du 22 au 25 avril 2014 à Yaoundé (Cameroun) ;
2. **SOULIGNE** l'importance de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) pour le développement de l'Afrique, en particulier la responsabilisation, l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ;
3. **ADOpte** la Stratégie continentale décennale de l'Union africaine en matière d'ETFP ;
4. **INVITE** les Etats membres à :
  - (i) renforcer leur appui et leur investissement en faveur de l'ETFP car il est indispensable pour le développement des compétences des jeunes, de promouvoir l'employabilité et l'esprit d'entreprise en encourageant l'innovation;
  - (ii) aligner, pour plus d'efficacité, leurs stratégies nationales d'ETFP à la Stratégie continentale de l'Union africaine en la matière.



**DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES  
COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS**  
Doc.EX.CL/845(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Comité techniques spécialisés (CTS) et des recommandations du Conseil exécutif à ce sujet ;
2. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec les bureaux des différentes conférences ministérielles sectorielles de poursuivre et de mener à bonne fin le processus de mise en œuvre des CTS qui n'ont pas encore été rendus opérationnels de janvier 2014 à décembre 2014, date après laquelle toutes les conférences ministérielles seront supprimées ;
3. **DECIDE EN OUTRE** qu'aucune proposition de budget pour la tenue de conférences ministérielles sectorielles ne sera pris en compte à partir de janvier 2015, **CONVIENT**, toutefois, en ce qui concerne l'AMCEN, qu'en raison des consultations générales en cours sur la question de l'environnement et compte tenu de la nécessité de défendre les intérêts de l'Afrique, cette institution sera autorisée à poursuivre les négociations avec les partenaires concernés jusqu'à leur conclusion;
4. **DEMANDE** à la Commission de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des CTS au Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité des Représentants permanents (COREP) en juillet 2016.



**DÉCISION SUR L'INTÉGRATION DU MÉCANISME AFRICAIN  
D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP) DANS L'UNION AFRICAINE**  
Doc. EX.CL/851(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Forum du MAEP sur l'intégration du MAEP dans les structures de l'Union africaine;
2. **DECIDE** que le MAEP est une institution autonome, au sein du système de l'UA ;
3. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat du MAEP de mener des consultations sur les modalités pratiques qui entrent en ligne de compte dans l'intégration du MAEP dans le système de l'Union africaine, sachant que :
  - i) Le MAEP bénéficie de l'adhésion volontaire des États membres de l'UA;
  - ii) il est autonome dans ses processus financier et budgétaire;
  - iii) sa personnalité juridique, son architecture et sa gestion des ressources administratives, humaines et financières se fondent sur les procédures normalisées du système de l'Union africaine.



**DECISION SUR LE RAPPORT DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES  
DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT (ACERWC)  
Doc.EX.CL/858(XXV)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et de la Décision du Conseil exécutif sur le rapport (EX.CL/Dec.843 (XXV) ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** de la recommandation du Conseil exécutif contenue dans la Décision EX.CL/Dec.843 ci-dessus mentionnée portant sur l'amendement de l'article 37(1) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant sur la possibilité de renouvellement de la durée du mandat des membres de l'ACERWC ;
3. **APPROUVE** la recommandation du Conseil exécutif d'amender l'article 37(1) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant (ACERWC) comme suit :  

**« Les membres du Comité doivent être élus pour un mandat de cinq ans et peuvent être réélus une fois seulement. Toutefois, le mandat de quatre (4) ans des membres élus lors des premières élections doit s'expirer après deux ans et le mandat des six autres après quatre ans ».**
4. **DEMANDE** à la Commission de notifier à tous les Etats parties à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant, l'amendement et de soumettre l'amendement en question, pour adoption, lors du Sommet de janvier 2015, conformément aux dispositions de l'article 48 (1) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant.



## DECISION SUR LES PROJETS D'INSTRUMENTS JURIDIQUES

Doc. Assembly/AU/8(XXIII)

### La Conférence,

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif pour l'examen et l'adoption des projets d'instruments juridiques;
2. **ADOpte** les instruments juridiques ci-après:
  - a) Protocole relatif à la création du Fonds monétaire africain;
  - b) Convention africaine sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey);
  - c) Projet de Convention de l'Union africaine sur la sécurité du cyberspace et la protection des données personnelles;
  - d) Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local;
  - e) Protocole sur les amendements au Protocole relatif au Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme;
  - f) Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain.
3. **DEMANDE** aux États membres de signer et de ratifier lesdits instruments juridiques aussi rapidement que possible afin de permettre leur entrée en vigueur.



**DECISION SUR LE RAPPORT DU COMITE DE HAUT  
NIVEAU SUR L'AGENDA DE DEVELOPPEMENT POST-2015**  
Doc. Assembly/AU/12(XXIII)

**La Conférence**

1. **PREND NOTE** et **ADOpte** le rapport de la Présidente du Comité de haut niveau (HLC) sur l'Agenda de développement post-2015 ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** de la Stratégie de sensibilisation et de négociation et **DEMANDE** au Comité de haut niveau de l'adopter après consultations approfondies avec les Représentants permanents africains à New York;
3. **FELICITE** les chefs d'Etat et de gouvernement et les membres du Comité de haut niveau pour leur engagement, leur dévouement et le leadership dont ils ont fait preuve dans l'élaboration de la Position africaine commune (PAC) sur les aspirations des peuples africains en assurant le plaidoyer, la négociation et les activités de promotion;
4. **DEMANDE** à tous les États membres et autres parties prenantes africaines, de promouvoir et de soutenir la Position africaine commune et de parler d'une seule voix lors des débats de l'Assemblée générale de l'ONU et des autres instances compétentes ;
5. **DEMANDE EN OUTRE** au Comité de haut niveau sur le commerce intra-africain d'examiner les questions émergentes en matière de responsabilité et les moyens de les aligner avec la Position africaine commune pour en assurer la cohérence.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITE  
DE HAUT NIVEAU SUR LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN**  
Doc. Assembly/AU/13 (XXIII)

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.394 (XVIII) sur la stimulation du commerce intra-africain et la Zone de libre-échange continentale prise le 30 janvier 2012 à sa dix-huitième session ordinaire ;
2. **PREND NOTE** du rapport du Comité africain de haut niveau sur le commerce tenue le 25 juin 2014 et approuve les recommandations y contenues ;
3. En ce qui concerne l'accord de facilitation du commerce de l'OMC,
  - i) **RÉAFFIRME** son engagement à l'Agenda de développement de Doha et à sa mise en œuvre rapide conformément à ses objectifs de développement ;
  - ii) **RÉAFFIRME** également son attachement à toutes les décisions des ministres prises à Bali, qui sont une étape importante vers la conclusion du Cycle de Doha ;
  - iii) à cette fin, **RECONNAÎT** que l'Accord sur la facilitation du commerce est une partie intégrante de ce processus;
  - iv) **RAPPELLE** à cet égard que l'assistance et l'appui au renforcement des capacités devraient être fournis comme prévu dans l'Accord de facilitation des échanges d'une manière prévisible, afin de permettre aux économies africaines d'acquérir la capacité nécessaire pour la mise en œuvre de l'accord; et
  - v) **CONVIENT** donc que l'Accord sur la facilitation du commerce devrait être mis en œuvre conformément à la décision des ministres du commerce prises à Bali.
4. **ADOpte** les modifications apportées aux Termes de référence du Comité africain de haut niveau sur le commerce issues de la réunion tenue le 25 juin 2014.
5. **INVITE** les États membres à maintenir l'élan pour accélérer la création de la ZLEC comme prévu en fournissant les ressources financières et techniques nécessaires aux niveaux national, régional et continental ;
6. **CONSCIENTE** de l'impact des négociations des accords bilatéraux, multilatéraux et importants sur le Commerce dans l'Agenda de l'intégration africaine, **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres et leurs CER à veiller à ce qu'elles ne compromettent pas le processus d'intégration africaine en matière de commerce en soumettant, à travers le CER respectives, le projet de texte qui est en cours de négociations avec les partenaires ;

7. **DONNE MANDAT** à la Commission de préparer un projet de Termes de référence du Forum de négociation sur la ZLEC en se basant sur les meilleures pratiques des CER et de la tripartite, le Projet révisé des objectifs et principes directeurs, ainsi que les arrangements institutionnels qui seront soumis à la prochaine Conférence des ministres du Commerce de l'UA pour adoption et lors du prochain Sommet de l'UA pour adoption dans l'optique du lancement effectif des négociations sur la ZLEC en juin-juillet 2015.
8. **DEMANDE** à la Commission de préparer également les termes de référence pour les négociations sur les obstacles techniques au commerce(OTC), les barrières sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les barrières non tarifaires(BNT)
9. **RAPPELLE** aux ministres du commerce la nécessité de tenir des réunions en dehors de celles prévues avec le CTS aussi souvent que nécessaire afin d'assurer la conclusion des négociations sur la ZLEC et les questions connexes ;
10. **DECIDE** que la prochaine réunion du HATC se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie), en marge du Sommet de janvier 2015 et sera présidée par le Président de la République du Ghana.



**DÉCISION SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA TRENTE ET UNIEME SESSION  
ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE  
GOUVERNEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

Doc. Assembly/AU/18 (XXIII) Add.1

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** l'Acte constitutif de l'Union africaine, en son article 6, sur la tenue des sessions ordinaires de la Conférence de l'Union ;
2. **RAPPELLE** le Règlement intérieur de la Conférence, à l'article 5, alinéa 1, concernant le lieu des sessions de juin/juillet ;
3. **SE FELICITE** de l'offre faite par la République du Sénégal d'abriter la trente et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'état et de gouvernement de l'Union africaine en juin/juillet 2018 à Dakar (Sénégal) ;
4. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'offre de la République du Sénégal et **DEMANDE** à la Commission de mener à cet effet les consultations nécessaires avec le Sénégal en vue de tenir cette session dans les meilleures conditions possibles ;
5. **DECIDE** que la trente et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union se tiendra en juin/juillet 2018 à Dakar.



**DECISION SUR LA GESTION DU SPECTRE DE RADIODIFFUSION  
EN AFRIQUE POUR LE PASSAGE DE L'ANALOGIQUE AU NUMERIQUE**

Doc. Assembly/AU/18(XXIII)Add.4

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** de la proposition de la République algérienne démocratique et populaire relative à l'établissement d'une coopération renforcée entre la Commission et l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) pour une meilleure prise en charge de l'évolution technique et technologique de la radiodiffusion numérique ;
2. **SOULIGNE** l'importance stratégique d'assurer aux opérateurs nationaux de radiodiffusion la meilleure migration possible du spectre de radiodiffusion analogique vers le numérique pour répondre aux besoins spécifiques des populations africaines en matière d'information ;
3. **INSTRUIT** la Conférence des ministres des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et la Conférence des ministres de la Communication, avec la participation des instances nationales et internationales de régulation du secteur de la radiodiffusion, de se saisir de la question de la migration des émissions radio télévisuelles de l'analogique vers le numérique et travailler en concertation afin de protéger les intérêts du service public de radiodiffusion des Etats membres de l'Union africaine;
4. **DEMANDE** à la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des TIC d'inscrire régulièrement à son ordre du jour cette question afin de pouvoir suivre constamment l'évolution de la transition de l'analogique vers le numérique et de maîtriser ce processus au profit des populations africaines;
5. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) et l'Union africaine des Télécommunications (UAT), de mettre en place rapidement un Comité technique africain chargé de la Société de l'information et des médias pour accompagner les Etats membres dans le passage au tout numérique tout en stimulant la reprise économique en Afrique;
6. **CHARGE** ce Comité technique africain d'élaborer une feuille de route portant sur les modalités pratiques de mise en œuvre de la stratégie de passage de l'analogique au numérique tenant compte de la préservation des services publics au profit des citoyens africains;
7. **PRIE** la Commission de faire rapport régulièrement au Conseil exécutif de l'Union africaine de l'évolution de cette question.

**DECISION SUR LA PIRATERIE MARITIME**

Doc. Assembly/AU/18(XXIII)Add.5

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** et **SE FELICITE** de la proposition de la République togolaise relative à l'organisation d'une Conférence régionale sur la piraterie maritime et les autres actes criminels commis en mer et de son offre d'accueillir ladite Conférence ;
  
2. **RAPPELLE :**
  - (i) la Décision Assembly/AU/Dec.252(XIII) adoptée par la treizième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue en juillet 2009 à Syrte (Libye) et par laquelle la Conférence a exprimé sa grave préoccupation face à la recrudescence de l'insécurité dans le domaine maritime africain, et salué les initiatives prises par la Commission à l'effet d'élaborer une stratégie globale et cohérente tendant à prendre en main les défis et opportunités liés à l'espace maritime de l'Afrique ;
  - (ii) le communiqué de la 387<sup>ème</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'UA tenue le 29 juillet 2013 à Addis-Abeba au niveau ministériel, par lequel le Conseil a entériné la Déclaration solennelle des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du Golfe de Guinée (CGG) sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime proclamée au Sommet de Yaoundé (Cameroun) des 24 et 25 juin 2013 et a présenté l'économie bleue, telle que conçue dans la Stratégie AIM 2050, comme la « nouvelle frontière de la renaissance africaine » ;
  - (iii) la Décision Assembly/AU/Dec.496(XXII) de la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis-Abeba par laquelle la Conférence a adopté la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) et son Plan d'action d'opérationnalisation.
  
3. **REITERE** l'importance géostratégique des mers et des océans dans le développement socio-économique de l'Afrique et leur rôle dans le développement durable du continent ainsi que la place cruciale qu'ils occupent dans l'Agenda de développement post-2015 et la formulation des Objectifs de développement durable (ODD) ;
  
4. **RECONNAIT** qu'une telle Conférence est nécessaire pour permettre de prendre les mesures adéquates, coordonnées et concertées pour lutter efficacement contre la piraterie maritime et les autres actes criminels commis en mer ;

5. **INVITE** les Etats membres, et leurs administrations concernées, les Communautés économiques régionales et Mécanismes régionaux, les Institutions africaines et internationales spécialisées dans les activités maritimes et connexes, les partenaires au développement à participer activement à cette Conférence lorsqu'elle sera convoquée ;
6. **DEMANDE** à la Commission de mener des consultations avec le Gouvernement de la République togolaise, en collaboration avec les partenaires techniques, pour étudier les modalités pratiques de l'organisation de cette Conférence et de lui présenter un rapport à sa vingt-quatrième session en janvier 2015.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT INTÉrimAIRE DE LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'UNION AFRICAINE SUR LE SOUDAN DU SUD**  
Doc. Assembly/AU/19(XXIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport intérimaire de la Commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud (AUCISS) et **APPROUVE** les recommandations qui y figurent;
2. **FÉLICITE** S.E. Olusegun Obasanjo Aremu, Président de l'AUCISS et les autres membres pour le travail accompli à ce jour en un laps de temps et avec des ressources limitées;
3. **PREND NOTE** de la prorogation du mandat de l'AUCISS pour trois (3) mois supplémentaires afin de lui permettre d'achever ses travaux;
4. **DEMANDE** à la Commission de mobiliser des fonds dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014 pour financer la mise en œuvre des activités de l'AUCISS;



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR  
SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX  
ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**  
Doc. Assembly/AU/4(XXIII)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ;
2. **RAPPELLE** ses décisions antérieures concernant les rapports du CPS sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, ainsi que la Déclaration sur la commémoration du dixième anniversaire du CPS, adoptée par sa réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, à Malabo (Guinée équatoriale), le 25 juin 2014 ;
3. **RÉITÈRE** le rôle essentiel que joue le CPS dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, et le **FELICITE** pour les résultats obtenus au cours de la dernière décennie. La Conférence **NOTE** dans le même temps, avec une profonde préoccupation, la persistance du fléau des conflits et de la violence sur le continent. En conséquence, la Conférence **INVITE** les États membres de l'UA, ainsi que la Commission, de même que les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux à déployer de nouveau des efforts dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, en vue de parvenir à l'objectif d'une Afrique exempte de conflits, d'ici 2020, tel que prévu par la Déclaration solennelle adoptée lors de sa vingt et unième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba, le 25 mai 2013. À cet égard, la Conférence :
  - (i) **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** pour toutes les parties concernées, de redoubler d'efforts, en vue d'éviter toute résurgence des conflits et de la violence, y compris par la mise en œuvre effective des instruments pertinents de l'UA sur la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme ;
  - (ii) **INVITE** les parties à renouveler leurs efforts en vue de la pleine opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), et **SALUE** les mesures prises en vue de l'opérationnalisation de la Capacité de l'Afrique pour une réponse immédiate aux situations de crise (CARIC), en tant que disposition transitoire. La Conférence **SE RÉJOUIT** du succès de l'Exercice Amani Africa II, qui devra valider la pleine capacité opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA), exprime sa gratitude à l'Union européenne pour avoir accordé un soutien financier pour la tenue de l'Exercice, et **DEMANDE** aux États membres, dans un esprit de leadership et d'appropriation par l'Afrique, de fournir des ressources pour combler le déficit financier ;
  - (iii) **SOULIGNE la nécessité** de poursuivre les efforts dans le domaine de la reconstruction et du développement post-conflit, en vue de consolider la paix là où elle a été obtenue. À cet égard, la Conférence

**SE FÉLICITE** du lancement de l'Initiative africaine de solidarité (IAS), en janvier 2014, et **EXHORTE** la Commission et les États membres à œuvrer pour le succès de l'IAS ;

4. **PRENDS NOTE AVEC APPRECIATION** de la proposition faite par S.E. Dr Thomas Yayi Boni, Président de la République du Bénin, concernant l'organisation, en 2015, d'une section extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur le financement des opérations du maintien de la Paix de l'UA et les autres activités de l'UA visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. La Conférence demande à la Commission d'initier des consultations avec les autorités béninoises dans le cadre de la proposition et de rendre compte lors de la Session ordinaire prochaine;
5. **SE FELICITE** des progrès continus dans la reconstruction et le développement post-conflit et le processus de consolidation de la paix aux Comores, en Côte d'Ivoire et au Libéria. La Conférence **ENCOURAGE** les autorités de ces pays et autres parties prenantes à poursuivre et à intensifier leurs efforts, et **LANCE UN APPEL** aux partenaires internationaux afin qu'ils continuent à accorder le soutien nécessaire pour la consolidation des acquis;
6. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de l'évolution positive de la situation à Madagascar, y compris la nomination d'un nouveau Premier Ministre et la formation d'un nouveau gouvernement. La Conférence **ENCOURAGE** les autorités malgaches et autres parties prenantes à continuer d'œuvrer ensemble à la consolidation des progrès accomplis, y compris à la promotion de la réconciliation nationale et à l'approfondissement de la démocratie. La Conférence **SE FELICITE** de la transformation du Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) en un groupe de soutien international pour Madagascar (ISG-M) convenu lors de la 9<sup>e</sup> réunion du GIC-M, qui s'est tenue à Antananarivo le 28 mars 2014;
7. **SE FELICITE EGALEMENT** de l'aboutissement de la transition et de la restauration de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau à la suite des élections présidentielles et législatives tenues le 13 avril et le 18 mai 2014, et de la reprise de la participation de la Guinée-Bissau dans les activités de l'UA suite à la décision prise par le CPS lors de sa 442<sup>e</sup> réunion tenue le 17 juin 2014. La Conférence **FELICITE** le peuple et les dirigeants de Guinée-Bissau pour les résultats obtenus, les **ENCOURAGE** à continuer à faire preuve du même engagement pour relever les nombreux défis auxquels fait face leur pays, y compris les réformes structurelles nécessaires, et **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres et les partenaires à apporter à la Guinée-Bissau le soutien financier et socio-économique dont ce pays a tant besoin, y compris en participant activement et en annonçant des contributions au cours de la table ronde des bailleurs de fonds prévue;
8. **SE FELICITE EN OUTRE** de la restauration de l'ordre constitutionnel en Egypte suite au référendum constitutionnel et à l'élection présidentielle qui ont été organisés en janvier et mai 2014, respectivement ; **NOTE AVEC SATISFACTION** la reprise de la participation de l'Egypte aux activités de l'UA. La Conférence

**FELICITE** les membres du Groupe de haut niveau de l'UA pour l'Egypte, à savoir les anciens présidents Alpha Oumar Konaré du Mali et Festus Mogae du Botswana, ainsi que l'ancien Premier Ministre Dileita Mohamed Dileita de Djibouti, pour le dévouement et l'engagement avec lesquels ils se sont acquittés du mandat qui leur a été confié ; **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** le rapport final du Groupe et **INVITE** à la mise en œuvre effective des recommandations y contenues et telles qu'approuvées par le CPS lors de sa 442e réunion tenue le 17 juin 2014;

9. **SE FELICITE PAR AILLEURS** des développements positifs qui ont eu lieu en Somalie, notamment le déroulement réussi, par l'AMISOM et l'armée nationale somalienne (SNA), de l'opération militaire conjointe baptisée « Eagle » lancée contre Al Shabaab, et **ENCOURAGE** les parties prenantes somaliennes à poursuivre et à intensifier leurs efforts visant à la réalisation de la réconciliation nationale, à la formation d'une fédération de cohésion et la tenue d'élections générales crédibles en 2016. La Conférence **REITERE SON APPRECIATION** aux pays contributeurs à la Force et à la police de l'AMISOM, à l'IGAD et à ses États membres pour leur engagement sans faille et les sacrifices consentis, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et autres partenaires internationaux, dont l'Union européenne, pour leur soutien continu aux efforts de l'UA et du Gouvernement fédéral de la Somalie. La Conférence **APPELLE** à la fourniture d'un appui financier et socio-économique adéquat à la Somalie dans le cadre du Pacte de New Deal, ainsi qu'à des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies administré pour la SNA. La Conférence, notant avec préoccupation la catastrophe humanitaire imminente en Somalie, **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide humanitaire adéquate à la Somalie;

10. **REITERE** la nécessité de renouveler les efforts visant à aider l'Éthiopie et l'Érythrée à surmonter l'impasse dans la mise en œuvre du processus de paix entre les deux pays, et **ENCOURAGE** la Commission à prendre les mesures appropriées à cet égard, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole du CPS. La Conférence **REÏTÈRE** ses déclarations antérieures sur les relations entre Djibouti et l'Érythrée, **SE FÉLICITE** des engagements pris par les deux pays pour aplanir les difficultés auxquelles ils sont confrontés, tel qu'indiqué par les deux chefs d'Etat lors de la visite du Commissaire de l'UA en charge de la paix et la sécurité effectuée à Djibouti et en Érythrée en avril et en mai 2014;

11. **EXPRIME SES PRÉOCCUPATIONS** quant à la poursuite du conflit au Darfour et à ses répercussions sur les droits de l'homme et la situation humanitaire, **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre les efforts pour stabiliser la situation sur le terrain et promouvoir un processus politique inclusif, dans le cadre du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD). À cet égard, la Conférence **ENCOURAGE** le Représentant spécial conjoint et le Médiateur en chef conjoint (JSR/JCM) à poursuivre et à intensifier ses efforts pour intégrer les mouvements armés qui se sont tenus à l'écart et **SE FÉLICITE** de la convocation d'une deuxième réunion de Umjaras d'appui au processus de

paix à l'initiative du Président Idriss Deby Itno du Tchad. La Conférence **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** devant la poursuite des combats dans les deux zones du Nil Bleu et du Kordofan du Sud, qui a de graves conséquences humanitaires, et **LANCE UN APPEL** aux parties, à savoir le Gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération du peuple Soudanais/Nord (SPLM/N) pour qu'elles coopèrent pleinement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour le Soudan et le Soudan du Sud (AUHIP) dans ses efforts de facilitation. La Conférence **SE FELICITE** de l'Initiative de dialogue national annoncée par le Président Omar Hassan Al-Bashir en janvier 2014, et **Invite** toutes les parties prenantes à œuvrer pour la création d'un environnement propice à la réussite de cette initiative. La Conférence **ENCOURAGE** le Groupe de haut niveau à apporter tout le soutien nécessaire à cette initiative;

12. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** devant les graves problèmes de sécurité et de situation humanitaire au Soudan du Sud et **FAIT ECHO** de la déclaration faite par le 26<sup>e</sup> Sommet extraordinaire de l'IGAD tenu le 10 juin 2014, ainsi que sa déception devant l'échec des deux parties à honorer leurs engagements à ce jour, et **LES INVITE** à respecter leurs engagements et les attentes de leurs peuples. La Conférence **RÉITÈRE LA PROFONDE PRÉOCCUPATION de L'UA** à l'IGAD et à son président, le Premier Ministre Hailemariam Desalegn d'Éthiopie, les autres dirigeants de la région, ainsi qu'à l'Equipe de médiation de l'IGAD, pour leurs efforts soutenus et les résultats obtenus à ce jour, notamment la signature, à Addis-Abeba, le 9 mai 2014, par le Président Salva Kiir Mayardit et Dr Riek Machar, de l'Accord de règlement de la crise au Soudan du Sud, le lancement d'un processus politique de plusieurs parties prenantes à Addis-Abeba et le déploiement des équipes de vérification et de surveillance de l'IGAD (MVT). La Conférence **SE FELICITE** de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la Résolution 2155 (2014), renforçant le poids et le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS), y compris le déploiement de trois bataillons avec des responsabilités supplémentaires pour la protection des MVT, ainsi que la contribution à la mise en œuvre du mandat global de la Mission. La Conférence **NOTE AVEC SATISFACTION** le travail effectué par la Commission d'enquête de l'UA, **FELICITE** l'ancien Président Olusegun Obasanjo du Nigéria et les autres membres de la Commission pour leur engagement, **INVITE** toutes les parties concernées, en particulier le gouvernement et le SPLM de l'opposition, à apporter leur entière coopération à la Commission, et **ATTEND** leur rapport final;

13. **SE FÉLICITE** de la poursuite de l'engagement du Soudan et du Soudan du Sud à mettre en œuvre les accords de coopération qu'ils ont signés à Addis-Abeba le 27 septembre 2012 avec l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP), et **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès accomplis à ce jour. La Conférence **INVITE** instamment les deux pays à redoubler d'efforts dans la résolution des questions en suspens, notamment en ce qui concerne le tracé définitif de la ligne médiane de la Zone frontalière démilitarisée sécurisée (SDBZ), la démarcation de la frontière, et la détermination du statut des cinq zones frontalières contestées, ainsi que dans la résolution de la question d'Abyei, y compris la mise en

œuvre urgente et complète des dispositions temporaires relatives à l'administration et à la sécurité de cette zone, conformément aux décisions pertinentes du CPS et aux engagements pris par les deux pays dans le cadre de différents Sommets bilatéraux. La Conférence **SE FÉLICITE** de l'adoption d'une approche concertée visant à obtenir de la communauté internationale son appui au Soudan et au Soudan du Sud, en l'occurrence en termes d'assistance financière pour la transition au Soudan, d'aide au développement du Soudan du Sud, d'allègement global de la dette, et de la levée des sanctions économiques à l'encontre du Soudan ; **EXPRIME SON SOUTIEN** aux conclusions tirées par le Comité tripartite mis en place dans le cadre des accords de coopération conclus lors de sa réunion tenue à Addis-Abeba du 31 mai au 3 juin 2014 ; et **PRIE** le Groupe de haut niveau de poursuivre son soutien aux efforts que déploient les deux pays;

14. **RÉITÈRE** ses décisions antérieures concernant la nécessité d'adopter, en appui à l'IGAD, une approche régionale et globale des défis posés à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la Corne de l'Afrique, et **DEMANDE** à la Commission, selon le communiqué pertinent du CPS, d'accélérer ses efforts en faveur de la mise en œuvre de cette approche et de la tenue prévue de la Conférence régionale sur la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique, notamment des consultations avec le président de l'IGAD;
15. **SE FÉLICITE** des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région, et **ENCOURAGE** les pays de la région, avec le soutien de la communauté internationale, à poursuivre et à renforcer les efforts engagés, notamment en ce qui concerne le développement socio-économique. La Conférence **NOTE AVEC SATISFACTION** les mesures prises par la RDC et la MONUSCO en vue de la neutralisation des groupes armés, et appelle à la poursuite et au renforcement de ces efforts, en ce qui concerne notamment les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). La Conférence **SALUE** l'engagement pris par les autorités burundaises de continuer à œuvrer à la consolidation de la paix et de la réconciliation au Burundi, et **ENCOURAGE** toutes les parties prenantes à œuvrer dans le même sens et à créer les conditions requises en vue du bon déroulement des élections générales de 2015;
16. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la persistance de l'insécurité en République centrafricaine (RCA) et ses conséquences sur le plan humanitaire et des droits de l'homme. La Conférence **SALUE** le travail remarquable qu'accomplit la MISCA, avec le soutien des opérations Sangaris et EUFOR-RCA, **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face aux tentatives visant à porter atteinte à la contribution de la MISCA à la stabilisation de la situation, et les **REJETTE TOTALEMENT**. La Conférence **REITÈRE SA PROFONDE RECONNAISSANCE** aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police de la MISCA, ainsi qu'aux dirigeants de la région, notamment les Présidents Idriss Deby Itno du Tchad, Président en exercice de la CEEAC, et Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, Médiateur de la CEEAC

dans la crise centrafricaine, pour leur engagement. La Conférence **EXHORTE** les acteurs politiques et autres centrafricains à faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir durablement la paix et la réconciliation dans leur pays, **SOULIGNE** l'urgence du désarmement des milices armées en **MET EN GARDE** tous ceux qui cherchent à saper le processus en cours et **APPELLE** le Conseil de sécurité des Nations Unies à prendre des sanctions à leur encontre. La Conférence **SE FÉLICITE** de la transformation prévue de la MISCA en une opération de maintien de la paix des Nations Unies et **SOULIGNE** le rôle crucial que la région et l'UA doivent continuer à jouer après la transformation de la MISCA;

17. **RÉITÈRE LE SOUTIEN** de l'UA aux efforts visant à consolider les avancées enregistrées dans la stabilisation du Mali, la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire malien et la consolidation de la paix dans ce pays. La Conférence **REND HOMMAGE** au Président Mohamed Ould Abdel Aziz de la Mauritanie pour avoir facilité la conclusion, le 23 mai 2014, après les regrettables incidents survenus à Kidal, dans le nord du pays, d'un Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement malien et les mouvements des groupes armés après les incidents regrettables qui ont prévalu à Kidal, au nord du pays. La Conférence **SE FÉLICITE** de la nomination, par le Président Ibrahim Boubacar Keita, d'un Haut Représentant aux Pourparlers inclusifs prévus par l'Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013, **REND HOMMAGE** aux pays voisins, notamment : l'Algérie et le Burkina Faso et aux partenaires régionaux et internationaux pour les efforts qu'ils déploient pour faciliter ces Pourparlers et, à cet égard, **SE RÉJOUIT** de la signature par les mouvements armés, à Alger, les 9 et 14 juin 2014, respectivement, de la Déclaration et de la Plate-forme préliminaire d'Alger. La Conférence **ENCOURAGE** tous les acteurs maliens concernés à œuvrer à la tenue rapide des pourparlers inclusifs. La Conférence **CONDAMNE** les attaques perpétrées par les groupes terroristes et armés au nord du Mali ; et **DEMANDE** le retrait immédiat de ces groupes des édifices et domaines publics qu'ils occupent et leur retour à leurs positions avant le 17 mai 2014 ;
18. **RÉAFFIRME** la nécessité d'efforts continus pour s'attaquer de manière globale, collective et coordonnée aux défis multiformes auxquels est confrontée la région du Sahel. La Conférence **SOULIGNE L'IMPORTANCE** du rôle de la Plate-forme ministérielle établie en novembre 2013 et chargée de la coordination des efforts internationaux sur le Sahel, **SE FÉLICITE** de l'élaboration par l'UA d'une Stratégie pour le Sahel, **ENCOURAGE** la Mission de l'UA, pour le Mali et Sahel (MISAHEL) à poursuivre et à intensifier ses efforts en appui aux pays de la région. La Conférence **RÉAFFIRME SON SOUTIEN** au Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'APSA dans la région sahélo-saharienne;
19. **RÉITÈRE** ses décisions antérieures sur la situation à l'ouest du Sahara et la nécessité de redoubler d'efforts pour faciliter une résolution rapide du conflit qui permettra l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, telle que prévue dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Conférence **SE FÉLICITE** des consultations menées par l'ancien

Président du Mozambique, Joaquim Chissano en qualité d'Envoyé spécial de l'UA, avec les membres permanents du Conseil de sécurité et l'Espagne, en tant qu'ancienne puissance administrative, ainsi qu'avec le Secrétariat des Nations Unies, dans le cadre du suivi de la décision pertinente de l'UA et en appui aux efforts déployés par les Nations Unies, et **ATTEND** la présentation, en temps voulu, d'un rapport sur la situation par la Commission;

20. **SE FELICITE** de la réussite du processus des transitions démocratiques en Tunisie suite à l'adoption de la nouvelle constitution, du nouveau code électoral et de la création d'une haute Commission indépendante pour les élections qui offrent des perspectives encourageantes pour l'organisation des élections prochaines, et **SALUE** le rôle joué par le Conseil de paix et de sécurité, à travers le Panel des sages pour la conclusion fructueuse de ce processus ;

21. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la situation qui prévaut en Libye et à son impact sur la conduite de la transition en cours et sur la cohésion du pays, ainsi qu'en ce qui concerne la sécurité et la stabilité dans la région. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** les actes de violence perpétrés en Libye, et lance un appel à toutes les parties prenantes libyennes afin qu'elles mettent l'intérêt de leur pays au-dessus de toute autre considération et œuvrent de concert à l'achèvement rapide de la transition en cours, et **SE FELICITE** de la tenue réussie des élections législatives prévues le 25 juin 2014. La Conférence **SE FELICITE EN OUTRE** de la nomination, par la Présidente de la Commission, d'un envoyé spécial pour la Libye, en la personne de l'ancien Premier Ministre Dileita Mohamed Dileita de Djibouti, et **VEUT VOIR** ses interactions avec les autorités libyennes et les autres parties prenantes, ainsi qu'avec les partenaires internationaux concernés. La Conférence **SE FELICITE PAR AILLEURS** de la décision convenue par la Libye, les pays voisins et la Commission suite à la réunion de consultation tenue à Malabo, en marge de la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence, de mettre en place un panel ministériel pour renforcer le soutien de l'Afrique à la Libye afin d'assurer une conclusion fructueuse de la transition en cours ;

22. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** devant la menace persistante du terrorisme en Afrique, en particulier dans la région sahélo-saharienne, de la Corne de l'Afrique, notamment en Somalie, au Kenya et à Djibouti, ainsi qu'en Afrique centrale compte tenu des attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques menées par des groupes terroristes, et **EXPRIME SON OUTRAGE** pour l'enlèvement lâche, par Boko Haram, de plus de deux cents jeunes filles dans le nord du Nigeria. La Conférence **SE FÉLICITE** des efforts déployés par l'UA pour faire face au fléau du terrorisme, par le biais, notamment, des mécanismes de coopération mis en place par le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), le Processus de Nouakchott, l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA et par la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Face à la gravité de la menace posée par le

terrorisme, la Conférence **SOULIGNE** l'urgence de déployer davantage d'efforts dans la mise en œuvre effective du Cadre de l'UA pour la lutte contre le terrorisme, notamment la signature et la ratification des instruments pertinents, notamment la Convention d'Alger de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son protocole de 2004, entrés en vigueur le 26 février 2014. A cet égard, la Conférence **DEMANDE** au CPS de consacrer une réunion au niveau du Sommet à la question du terrorisme. La Conférence **SOUTIENT TOTALEMENT** les étapes convenues par les chefs des services de renseignements et de sécurité des pays de la région sahélo-saharienne, à leur 5e réunion tenue à Ouagadougou les 20 et 21 mai 2014 sur Boko Haram, y compris la création rapide d'un groupe régional faisant écho au RCI-LRA, en tenant compte des initiatives en cours dans le cadre de la Commission du Bassin du Lac Tchad, et **SOULIGNE** la nécessité de la mise en œuvre urgente de ces mesures. La Conférence **EXPRIME** sa préoccupation face à la mise en place de dispositifs militaires sur le continent qui sont de nature à retarder l'opérationnalisation de l'APSA et **SOULIGNE** la nécessité d'un appui soutenu aux efforts africains pour renforcer l'appropriation par le continent et son leadership dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.



**DÉCISION SUR LE QUATORZIÈME RAPPORT DU  
COMITÉ DES DIX SUR LA RÉFORME DES NATIONS UNIES**  
Doc. Assembly/AU/10(XXIII)

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** les décisions Ext/Assembly/AU/Dec.1 (IV), Assembly/AU/Dec.430 (XIX) et Assembly/AU/Dec.485 (XXI) et **PREND NOTE** du quatorzième rapport du Comité des Dix chefs d'État et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies;
2. **PREND NOTE** du quatorzième rapport du Comité des dix chefs d'Etat et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies;
3. **PREND NOTE ÉGALEMENT** des développements récents dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies;
4. **PREND NOTE EN OUTRE** des réunions de haut niveau du Comité des Dix chefs d'État et de gouvernement, en particulier, le Sommet du Comité des Dix tenu à Oyo, au Congo le 16 mai 2014;
5. **FÉLICITE** le Comité des Dix pour son engagement au plus haut niveau dans la prospection et la promotion de la Position africaine commune sur la réforme des Nations Unies et, tout en **RÉAFFIRMANT** son ferme attachement au consensus d'Ezuwilni et aux déclarations de Syrte contenant la Position africaine commune, **FAIT SIENNES** des conclusions de la réunion du Comité des Dix chefs d'État et de gouvernement tenue à Oyo;
6. **SALUE** les efforts déployés par les représentants permanentes des pays africains auprès de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir et défendre les intérêts du continent dans le processus de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et **SOULIGNE** l'impérieuse nécessité de veiller à ce que l'intérêt de l'Afrique soit préservé et protégé en tout temps dans le cadre des négociations intergouvernementales en cours sur la réforme du Conseil de sécurité;
7. **RÉITÈRE** son appel pour que l'Afrique continue à parler d'une seule voix et de manière cohérente sur toutes les questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et les questions connexes;
8. **SALUE** les progrès et les développements enregistrés à ce jour dans la construction d'alliances, le dialogue et la participation d'autres groupes d'intérêt et les États membres dans le processus de réforme en faveur de la Position commune de l'Afrique et **ENCOURAGE** les représentants permanents des pays africains membres du Comité des Dix auprès de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre l'intensification des efforts en vue de construire des alliances en appui à la position africaine commune avec divers groupes d'intérêt engagés dans les négociations intergouvernementales et les progrès

enregistrés à ce jour, **SOULIGNE** la nécessité pour le Comité des Dix de redoubler sans cesse d'efforts dans la promotion, la prospection et la promotion de la Position africaine commune en vue d'atteindre les plus hauts niveaux politiques dans le but de recueillir et de galvaniser la volonté politique nécessaire à l'appui de celle-ci, et de continuer à organiser des réunions de haut niveau en marge du Sommet de l'Union africaine, en vue de renforcer les gains obtenus jusqu'aujourd'hui et de demander des conseils si nécessaire, dans la poursuite de son mandat;

9. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de continuer de faciliter les activités des représentants permanents des pays africains membres du Comité des Dix auprès de l'ONU dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et les consultations y relatives;
10. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de l'Union africaine de travailler avec le Comité des représentants permanents (COREP) pour inclure une ligne budgétaire dans le budget de la Commission pour l'exercice 2015 en vue de financer les activités du Comité des Dix sur le Fonds général;
11. **PRIE EN OUTRE** les États membres de l'Union africaine d'inclure la question de la réforme du Conseil de sécurité parmi les priorités de leur politique étrangère, tout en s'engageant avec les partenaires non-africains, en particulier, d'inclure dans leurs interventions devant l'Assemblée générale des Nations Unies la nécessité de corriger l'injustice historique dont souffre encore le continent jusqu'aujourd'hui;
12. **RAPPELLE** que le Comité des Dix reste saisi de la question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, et prie le Comité de présenter un rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier 2015.

**DÉCISION SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE HAUT NIVEAU SUR  
L'ACTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE (WPCCAA)  
ET PRÉPARATIONS DES ÉVÉNEMENTS MONDIAUX SUR  
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2014**

Doc. Assembly/AU/11(XXIII)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport du Coordonnateur du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC), H.E. Dr Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie sur le Programme de travail de haut niveau sur le changement climatique pour l'Afrique et les préparatifs pour les événements relatifs aux changements climatiques, et **APPROUVE** les recommandations qui y figurent ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** avec intérêt de la Déclaration d'Oran adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'économie verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, qui s'est tenue les 22 et 23 février 2014 à Oran (Algérie) ;
3. **RÉITÈRE** que le soutien international pour la mise en œuvre des moyens de financement en particulier, et de la technologie dans le contexte de la Convention sur les changements climatiques est essentielle pour l'Afrique ;
4. **FELICITE** le CAHOSCC pour la fourniture des directives politiques nécessaires sur les questions émergentes au niveau des négociations mondiales, ce qui a permis au Groupe africain de parler d'une seule et unique voix et dans l'unité d'action et soutenir de manière indéfectible la position africaine commune ;
5. **SE FELICITE** des efforts considérables qui ont été déployés pour l'élaboration du programme de travail du CAHOSCC sur les mesures de lutte contre le changement climatique en Afrique, en tant que cadre continental qui orientera dans un proche avenir l'Union africaine, ses Communautés économiques régionales et les Etats membres dans la prise en charge des questions liées au changement climatique ;
6. **RAPPELLE** que l'adaptation est une priorité dans toutes les actions sur les changements climatiques en Afrique ;
7. **SOULIGNE** la nécessité de mettre en place des moyens de mise en œuvre appropriés qui assureront un financement nouveau, adéquat, prévisible et supplémentaire, le développement et le transfert de technologie, le renforcement des capacités et les mesures d'adaptation et de consacrer l'attention voulue aux mesures de lutte contre le changement climatique ce qui offrira à l'Afrique la marge de manœuvre nécessaire en vue du développement durable ;
8. **CONFIRME** la participation continue dans les efforts mondiaux pour atténuer le changement climatique, qui soutiennent le développement durable sur le continent ;

9. **NOTE EN OUTRE** les événements mondiaux sur le sommet sur le climat qui sera convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, le 23 septembre 2014 à New York, la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la dixième Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP 20/CMP 10) prévue à Lima, au Pérou du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2014 ;
10. **FÉLICITE** le travail louable du coordonnateur de la CAHOSCC, S.E. Dr Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie et de la CAHOSCC pour la qualité de leadership et de coordination dans la poursuite des décisions de la Conférence pour permettre à l'Afrique de poursuivre son avancée dans sa position commune sur le changement climatique, en parlant d'une seule voix dans les négociations sur le changement climatique, y compris au sommet sur le climat en septembre 2014, New York, État-Unis ;
11. **ENTERINE** le programme de travail du Comité de haut niveau sur le changement climatique en Afrique ;
12. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec les Comités techniques spécialisés concernés (CTS) et autres institutions africaines compétentes de :
- i) entreprendre des études sur l'identification des cinq centres technologiques régionaux africains, chargés éventuellement d'assurer la liaison et d'échanger avec les entités nationales technologie climatique désignées, ainsi qu'avec les centres et réseaux des technologies climatiques, et présenter ses propositions et recommandations au Conseil exécutif ;
  - ii) renforcer la mise en œuvre du Programme du CAHOSCC pour les jeunes relatif aux changements climatiques (CYPCC), y compris la participation des jeunes aux négociations du changement climatique et aux compétitions continentales des jeunes sur le changement climatique ;
  - iii) élaborer un programme du CAHOSCC pour les femmes et le genre relatif aux changements climatiques (CWGPCC) en vue de faire participer les femmes et d'inclure les questions de genre dans les actions liées au changement climatique ;
  - iv) convaincre les Missions diplomatiques à Addis-Abeba, New York, Bruxelles, Nairobi, Genève, Paris et Washington D.C. d'intégrer le Programme de changement climatique en Afrique dans les questions diplomatiques stratégiques pour promouvoir l'intérêt de l'Afrique sur le changement climatique ;
  - v) préparer un Programme africain de développement agricole résistant aux changements climatiques (ACRADP) dans le contexte de l'Agenda africain de transformation de la croissance agricole en reliant les secteurs intéressés ;

vi) mettre en place un programme de gestion durable des forêts en Afrique (PGFA) en collaboration avec les ministres africains responsables des forêts et de l'énergie

**13. PRIE** les Etats membres d'achever rapidement l'élaboration de leurs plans nationaux d'adaptation ; de mettre en place les systèmes et les structures qui permettront à l'Afrique de tirer profit de mécanismes mondiaux de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Les Etats membres sont notamment invités à désigner des autorités nationales et les Etats membres qui n'ont pas encore mis en place des organismes de mise en œuvre sont invités à le faire d'urgence, en vue de faciliter l'accès et l'utilisation des ressources disponibles ;

**14. PRIE EN OUTRE** la Commission, le Centre africain des politiques climatiques (CAPC) de la CEA, la BAD, le PNUE, ONU-Femmes et d'autres partenaires de soutenir la mise en œuvre de la présente décision.



**DECISION SUR LE THEME, LA DATE ET LE LIEU DE LA  
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE  
DE L'UNION AFRICAINE**

**La Conférence,**

1. **DECIDE** que les dates des sessions ordinaires de la vingt-quatrième Conférence de l'Union africaine, qui se tiendra à Addis-Abeba (Ethiopie), sous le thème «**Année de l'autonomisation des femmes et Développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063** » seront les suivantes:

- i) vingt-neuvième session ordinaire du Comité des Représentants permanents: 23 et 24 janvier 2015;
- ii) vingt-sixième session ordinaire du Conseil exécutif: 26 et 27 janvier 2015;
- iii) vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence : 30 et 31 janvier 2015.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ D'ORIENTATION DES CHEFS  
D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU NEPAD (HSGOC)**  
Doc. Assembly/AU/9(XXIII)

**La Conférence,**

1. **NOTE AVEC SATISFACTION** le rapport du Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC), S.E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal ;
2. **APPROUVE** les conclusions de la trente et unième session du HSGOC ;
3. **SOULIGNE** la contribution du NEPAD au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) en dix ans d'existence, et **PREND NOTE DU FAIT** le PDDAA a mûri dans un programme de transformation socio-économique et reconnu sur la scène mondiale avec un impact sur le développement du continent grâce au sens de propriété de la politique agricole fortement exprimée par les États membres et les citoyens africains ;
4. **APPROUVE** le cadre de résultats du PDDAA comme un outil servant à améliorer la planification fondée sur des preuves, le suivi et l'apprentissage par les États membres, dans la poursuite de la croissance économique tirée par l'agriculture et le développement inclusif. **PRIE** l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD) de soutenir le renforcement des capacités des États membres à internaliser et utiliser le cadre des résultats du PDDAA, et à élaborer les programmes nécessaires pour le reboisement, l'irrigation et les pertes post-récolte ;
5. **NOTE** que, dans le contexte de la mondialisation et de son impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les moyens de subsistance, l'Afrique devrait adopter des mesures visant à préserver sa souveraineté alimentaire et des stratégies régionales de préférences commerciales pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et le renforcement de la coopération régionale. **À CET ÉGARD, PRIE INSTAMMENT** l'Agence du NEPAD, la Commission de l'UA et les CER de travailler avec les États membres pour développer les stratégies, les politiques et programmes nationaux et régionaux nécessaires ;
6. **SALUE** le travail programmatique de l'Agence du NEPAD dans l'intégration du changement climatique dans les plans d'investissement nationaux du PDDAA, et **DEMANDE** à l'organe d'accroître l'appui technique et de coordination aux États membres en vue de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation pour répondre aux impacts du changement climatique et de la variabilité, ainsi que concevoir des programmes d'investissement agricoles adaptés au changement climatique et favoriser le partage des meilleures pratiques et des leçons sur l'agriculture intelligente face au climat ;
7. **APPROUVE EN OUTRE** le programme du NEPAD pour l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques avec ses composantes sur l'autonomisation des femmes, l'appui aux petits exploitants agricoles et la

mise en place d'une Plate-forme de coordination des programmes d'agriculture intelligente face au climat en Afrique qui permette à l'Agence du NEPAD de collaborer avec les partenaires, y compris les CER et les organisations non gouvernementales, avec pour objectif d'atteindre 25 millions ménages agricoles en 2025 ;

8. **SALUE** le partenariat novateur entre l'Agence du NEPAD et les principales ONG internationales pour renforcer les capacités des structures communautaires à s'adapter au changement climatique et stimuler la productivité agricole. **DEMANDE** expressément à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec la FAO, de fournir l'assistance technique aux États membres dans la mise en œuvre du programme du NEPAD pour l'agriculture intelligente face au climat, et à la Banque africaine de développement et aux partenaires de développement d'apporter leur appui aux États membres pour les investissements dans l'agriculture intelligente face au climat ;
9. **SE FÉLICITE** des actions de mise en œuvre menées actuellement par l'Agence du NEPAD dans la promotion des programmes du NEPAD sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'autonomisation des femmes, la gestion durable des terres et de l'eau, tout en soulignant la nécessité de veiller à ce que la trajectoire de croissance de l'Afrique offre des opportunités pour les jeunes et favorise la transformation rurale. **DONNE MANDAT** à l'Agence du NEPAD d'améliorer la mise en œuvre du Programme rural du futur en mettant davantage l'accent sur l'emploi des jeunes. **CONVIENT EN OUTRE** que la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD devraient élaborer des politiques sur la relation entre le travail et le marché en faveur de l'emploi des jeunes, et investir dans des actions concrètes pour développer les compétences et rendre l'agriculture plus attrayante pour la jeunesse africaine ;
10. **SALUE VIVEMENT** l'annonce faite par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'une subvention de 4 millions de dollars pour appuyer l'Agence du NEPAD pour faciliter la mise en œuvre du programme de création d'emplois de l'Agence pour les jeunes dans le secteur de l'agriculture ;
11. **RECONNAISSANT** la nature multisectorielle de l'agriculture et son rôle central dans la conduite de la transformation rurale, **DEMANDE** l'Agence du NEPAD, à travers son Programme rural du futur, de fournir un appui technique pour renforcer l'alignement entre les politiques agricoles et de développement et les programmes nationaux de développement rural ;
12. **RENOUVELLE** la décision de Maputo sur le PDDAA et, **TOUT EN RECONNAISSANT** la nécessité de continuer à aider les États membres à contrôler efficacement l'objectif de 10% du budget de l'agriculture, **PRIE** l'Agence du NEPAD, en collaboration avec la FAO, d'entreprendre une étude et élaborer des lignes directrices pour aider les États membres à améliorer la qualité de l'allocation des ressources à l'agriculture afin de déterminer la valeur réelle et la relativité de la taille du PIB ;

13. **RAPPELLE** les décisions Assembly/AU/Dec.488 (XXI) et Assembly/AU/Dec.508 (XXII) et **NOTE AVEC SATISFACTION** les résultats du Sommet de Dakar sur le financement de l'infrastructure en Afrique, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal), le 15 juin 2014 sous le leadership de distingué de S.E. M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal et Président du HSGOC, qui a favorisé le renforcement des synergies innovantes entre les secteurs public et privé pour mobiliser des investissements financiers panafricains et mondiaux en faveur du développement des infrastructures sur le continent ;
14. **APPROUVE** à cet effet l'Agenda pour l'action de Dakar adopté par le Sommet pour le avancer dans le financement de l'infrastructure en Afrique et **VALIDE** les conclusions et recommandations de l'étude du NEPAD et de la CEA sur mobilisation des ressources domestiques pour la mise en œuvre des programmes et projets du NEPAD qui ont servi de base pour le Sommet ;
15. **SE FÉLICITE, EN PARTICULIER**, de Africa50 initié par la BAD en tant que plate-forme d'investissement conçue de manière significative pour réduire le déficit du financement des infrastructures; de la création du Continental Business Entreprises (CBN) sur le financement des infrastructures, coordonné par l'Agence du NEPAD et les partenaires dans l'organisation du Sommet; des mesures d'amélioration visant à promouvoir la sécurité, la stabilité politique, juridique et fiscale pour un environnement favorable; de la volonté politique dont les dirigeants africains continuent à faire montre pour soutenir la mise en œuvre des projets nationaux et transfrontaliers ayant un impact élevé, et de la préparation des projets d'infrastructure et de financement pour les projets présentés lors du Sommet comme une première étape de la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du PIDA d'ici 2020 ;
16. **RÉAFFIRME** le lien étroit qui existe entre l'Initiative présidentielle des Champions de l'Infrastructure (PICI) et les projets prioritaires présentés au Sommet de Dakar sur le Financement qui se renforcent mutuellement et l'élan suscité pour accélérer la mise en œuvre du PIDA. **INVITE** les États membres, les institutions et les partenaires à accroître leur soutien financier pour la préparation des projets d'infrastructure, notamment le Fonds de préparation de l'infrastructure du NEPAD (IPPF), basé à la Banque africaine de développement ;
17. **DEMANDE** en conséquence à l'Agence du NEPAD de concevoir les modalités appropriées pour la mise en œuvre de l'Agenda d'action de Dakar et par la suite, de faire régulièrement rapport au Comité de coordination des Chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) sur les progrès réalisés. **PRIE EN OUTRE** l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les CER, la BAD, la CEA, le PNUD, la Banque mondiale et les Groupes d'Affaires du NEPAD ou la Fondation, de renforcer l'engagement pris avec le secteur privé, de poursuivre le Programme de Dakar sur la base de la conclusion de mettre en place le Continental Business Network. **SOULIGNE** les liens intrinsèques entre le développement des compétences et l'infrastructure moderne ayant pour moteur la science, la technologie et l'innovation, et **NOTE**

la nécessité pour le HSGOC d'accorder la priorité aux actions politiques à cet égard, en vue de la mise en œuvre du PIDA et du PICI ;

18. **FÉLICITE** vivement le Président du HSGOC et le Gouvernement du Sénégal pour le succès du Sommet sur la Financement et **EXPRIME SA PROFONDE GRATITUDE** pour la participation de haut niveau de S.E. Yayi Boni, Président de la République du Bénin; S.E. Goodluck Jonathan, Président de la République fédérale du Nigéria; S.E. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali et de S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'UA, avec le soutien du Directeur exécutif de l'Agence du NEPAD, du Commissaire aux Infrastructures et à l'Énergie, du Président de la Banque africaine de développement; du Secrétaire exécutif de la CEA et du Vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique ;
19. Sur la base de l'évaluation de la réforme du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA), **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.508 (XXII) sur la nécessité d'établir un nouveau cadre de partenariat et **SALUE** les efforts déployés par l'Agence du NEPAD et le Comité directeur du NEPAD à cet effet ;
20. **APPROUVE** la création de la Plate-forme mondiale de Partenariat avec l'Afrique en tant que nouveau mécanisme de partenariat fondé sur le programme d'intégration régionale de l'Afrique, et d'un forum permettant de bâtir une coalition comprenant les États membres de l'UA représentés dans le HSGOC du NEPAD, l'Agence du NEPAD, la Commission de l'UA, les CER, les principales institutions régionales et les partenaires commerciaux, d'investissement, et d'assistance de l'Afrique dans le cadre du G8, du G20 et de l'OCDE ;
21. **SOULIGNE UNE FOIS DE PLUS** le bien-fondé pour la locomotive du partenariat de refléter l'architecture politique et économique mondiale en mutation, en particulier le rôle central du G20 ; **SE FÉLICITE** de la Plate-forme en tant que propriété de l'Afrique et « organe moteur » permettant de réunir les partenaires internationaux existant sur le continent, afin de soutenir, de manière concrète, la transformation de l'Afrique sous les auspices de l'UA, favorisant ainsi une plus grande cohérence au sein des partenariats du continent. **RÉAFFIRME** que la nouvelle Plate-forme ne remplacera pas les accords de partenariat bilatéraux existants, mais servira à les compléter ;
22. **APPROUVE** les termes de référence établis par l'Agence du NEPAD et soumis par le biais du Comité directeur du NEPAD, en soulignant le bien-fondé, les objectifs, le format et la composition de la Plate-forme proposée, **TOUT EN NOTANT** que la nouvelle Plate-forme portera sur les questions de coopération économique à caractère stratégique pour l'Afrique, la mondialisation et les priorités définies, incarnées par l'Union africaine, le NEPAD et l'Agenda 2063 ;
23. **DONNE MANDAT** au Président du HSGOC avec le soutien du Directeur exécutif du NEPAD et du Comité directeur du NEPAD d'aborder officiellement les gouvernements et institutions partenaires potentiels afin de déterminer

leur intérêt et leur volonté d'adhérer, et nommer de hauts fonctionnaires appropriés pour la Plate-forme. PRIE ÉGALEMENT le Directeur exécutif du NEPAD de se rapprocher de l'Allemagne en tant que président en exercice du G7 sur l'éventualité de réorganiser la portée du partenariat du G7-Afrique au cours de son mandat, et INVITE les Gouvernements du Sénégal, de l'Afrique du Sud et de la Mauritanie à approcher l'Australie en tant que président en exercice du G20 sur la proposition relative à la trajectoire du partenariat du G20-Afrique, si possible par le biais du Groupe de travail sur le développement du G20 ;

24. **PREND NOTE ET FÉLICITE** le lancement du Rapport sur l'Innovation africaine Outlook-2 de l'Agence du NEPAD qui capture l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres de l'Union africaine et **DEMANDE** aux États membres, à la Commission de l'UA, et à l'Agence du NEPAD ainsi qu'au secteur privé et aux partenaires de développement d'étendre le déroulement des enquêtes à tous les pays africains.



**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DES JUGES DE LA COUR  
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**  
Doc. EX.CL/854(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport sur l'élection organisée par la vingt-cinquième session ordinaire du Conseil exécutif, tenu le 23 juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale) ;
2. **DÉCIDE** de nommer les personnes suivantes comme juges de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, tels qu'élus pour un mandat de six (6) ans :

- i) Mme Solomy Balungui BOSSA (Ouganda)
- ii) M. Rafea BEN ACHOUR (Tunisie)
- iii) M. Angelo Vasco MATUSSE (Mozambique)
- iv) M. Sylvain ORE (Côte d'Ivoire)



**DÉCISION SUR LE PROGRAMME D'OUVERTURE OFFICIELLE  
DES SESSIONS ORDINAIRES DE LA CONFÉRENCE**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du programme d'ouverture officielle des sessions ordinaires de la Conférence ;
2. **DEMANDE** à la Commission de mettre en place un groupe de travail pour remanier le programme d'ouverture officielle des sessions de la Conférence afin d'en assurer l'efficacité et l'efficiences et de faire rapport au Sommet de janvier 2015.



**DECISION SUR LA NOMINATION DES MEMBRES  
DU GROUPE DES SAGES DE L'UNION AFRICAINE**

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** les dispositions de l'article 11 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, qui portent sur le Groupe des sages, ainsi que la Décision Assembly /AU/Dec.310(XV), adoptée lors de sa quinzième session ordinaire en juillet 2011 à Kampala (Ouganda) ;
2. **PREND ACTE** de la fin du mandat des membres actuels du Groupe des sages (M. Ahmed Benbella, ancien Président d'Algérie, aujourd'hui décédé, Dr. Salim Ahmed Salim de Tanzania, M. Kenneth Kaunda, ancien Président de Zambie, Mme Marie Madeleine Kalala-Ngoy de la république démocratique du Congo et Mme Mary Chinery Hesse du Ghana) et **LEUR REND HOMMAGE** pour le dévouement avec lequel ils ont rempli leur mandat;
3. **REAFFIRME** le rôle essentiel que joue le Groupe des sages dans le cadre général des efforts déployés par l'UA en vue de prévenir les conflits, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relative au CPS;
4. **ENTERINE**, conformément à l'article 11 (2) du Protocole relatif au CPS, les recommandations formulées par la Présidente de la Commission en ce qui concerne la nomination des nouveaux membres du Groupe des sages. En conséquence, la Conférence **DÉCIDE** de nommer les personnalités suivantes comme membres du Groupe des sages pour un mandat de trois ans:
  - (i) pour l'Afrique du Nord, Mr. Lakhdar Brahimi de la République algérienne démocratique et populaire. Mr. Brahimi a occupé des postes supérieurs, notamment à titre d'Ambassadeur auprès de plusieurs pays de 1963 à 1979, et de Ministre des Affaires étrangères de 1991 à 1993. Il a également occupé de hautes fonctions au sein de la Ligue des États arabes et de l'Organisation des Nations Unies, notamment comme envoyé spécial ;
  - (ii) pour l'Afrique de l'Ouest, Mr. Edem Kodjo du Togo. Mr. Kodjo a été Ministre des Finances et Ministre des Affaires étrangères de 1976 à 1978, ainsi que Premier ministre de 1994 à 1996. Il a également occupé le poste de Secrétaire général de l'organisation de l'Unité africaine de 1978 à 1983;
  - (iii) pour l'Afrique centrale, Dr Albina Faria Assis Pereira Africano de l'Angola. Mme Africano a été Ministre du Pétrole de 1992 à 1999 et Ministre de l'Industrie de 1999 à 2000. Elle a également occupé le poste de Conseiller spécial auprès du Président des affaires régionales;
  - (iv) pour l'Afrique de l'Est, Dr. Speciosa Wandira Kazibwe de l'Ouganda. Dr. Wandira Kazibwe a été ministre de la Femme et du développement communautaire de 1991 à 1994, Membre du Parlement et Vice-

Présidente de l'Ouganda de 1994 à 2003. Elle a également présidé le Comité des femmes africaine sur la paix et le développement;

- (v) pour l'Afrique australe, Dr. Luisa Diogo du Mozambique. Dr. Diogo a occupé de nombreux portefeuilles ministériels. Elle a occupé le poste de Vice- premier ministre, puis de ministre des Finances. De 2004 à 2010, elle a occupé le poste de Premier ministre;

5. **DÉCIDE EN OUTRE** que les membres sortants du Groupe des sages deviendront membres de l'équipe d'Amis du Groupe, conformément à sa Décision Assembly/AU/Dec.310(XV) et du rapport correspondant de la Présidente de la Commission;

6. **DEMANDE** à la Présidente de la Commission de veiller à ce que le Groupe des Sages bénéficie de l'appui nécessaire pour lui permette de s'acquitter pleinement de son mandat, notamment en assurant une démarche de prévention proactive.



**DÉCISION SUR LE BUDGET DE  
L'UNION AFRICAINE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015  
Doc. Assembly/AU/3(XXIII)**

**La Conférence,**

1. **ADOpte** le budget de l'Union africaine pour l'exercice financier 2015, d'un montant de **522.121.602 \$EU** dont **142.687.881 \$EU** au titre des dépenses de fonctionnement et **379.433.721 \$EU** au titre des programmes. Ce montant sera financé comme suit:
  - i) **131.471.086 \$EU** mis en recouvrement auprès des États membres au titre de leurs contributions et **225.536.171 \$EU** obtenus auprès des partenaires internationaux ;
  - ii) des montants de **10.912.046 \$EU**, **4.730.473 \$EU** et **205.000 \$EU** imputés respectivement au fonds de réserve, au fonds d'acquisition des biens immobiliers et au fonds des femmes
2. **ADOpte EGALEMENT** la répartition du budget entre les différents organes de l'UA comme suit:

Organe	Budget de fonctionnement					Budget-programme					budget total pour l'exercice 2015
	Contributions mises en recouvrement auprès des États membres	Fonds de réserve	Fonds d'acquisition des biens immobiliers	Fonds obtenus auprès des partenaires	Total	Contributions mises en recouvrement auprès des États membres	Fonds des femmes	Fonds obtenus auprès des partenaires	Déficit	Total	
Commission de l'UA	93.232.027	5.000.000	4.730.473		102.962.500	7.880.271	205.000	175.049.156	148.884.554	332.018.981	434.981.481
PAP	10.891.648	841.749			11.733.397			17.788.440		17.788.440	29.521.837
CAFDHP (la Cour)	6.938.014	1.238.140			8.176.154			1.681.511		1.681.511	9.857.665
CADHP (la Commission)	4.076.044	894.781			4.970.825			951.770		951.770	5.922.595
ECOSSOC	993.710	29.811			1.023.521						1.023.521
NEPAD	4.410.000	2.896.433		4.251.479	11.557.912			24.487.231		24.487.231	36.045.143
AUCIL	371.024	11.131			382.155			260.392		260.392	642.547
Conseil consultatif sur la Corruption	739.436				739.436			1.066.192		1.066.192	1.805.628
Conseil de paix et de sécurité					-	759.253				759.253	759.253
ACERWC	241.724				241.724	37.681			382.270	419.951	661.675
AFREC	900.255				900.255					-	900.255
<b>TOTAL</b>	<b>122.793.882</b>	<b>10.912.046</b>	<b>4.730.473</b>	<b>4.251.479</b>	<b>142.687.881</b>	<b>8.677.205</b>	<b>205.000</b>	<b>221.284.692</b>	<b>149.266.824</b>	<b>379.433.721</b>	<b>522.121.602</b>

3. **ADOpte EN OUTRE** la ventilation des sources de financement comme suit:

Organe	États membres					Partenaires			Budget total pour l'exercice 2015
	Contributions mises en recouvrement auprès des États membres	Fonds de réserve	Fonds d'acquisition des biens immobiliers	Fonds des femmes	Total	Fonds obtenus	déficit	Total	
Commission de l'UA	101.112.297	5.000.000	4.730.473	205.000	111.047.771	175.049.156	148.884.554	323.933.710	434.981.481
PAP	10.891.648	841.749			11.733.397	17.788.440		17.788.440	29.521.837
CAfDHP (la Cour)	6.938.014	1.238.140			8.176.154	1.681.511		1.681.511	9.857.665
CADHP (la Commission)	4.076.044	894.781			4.970.825	951.770		951.770	5.922.595
ECOSSOC	993.710	29.811			1.023.521			-	1.023.521
NEPAD	4.410.000	2.896.433			7.306.433	28.738.710		28.738.710	36.045.143
AUCIL	371.024	11.131			382.155	260.392		260.392	642.547
Conseil consultatif sur la Corruption	739.436				739.436	1.066.192		1.066.192	1.805.628
Conseil de paix et de sécurité	759.253				759.253			-	759.253
ACERWC	279.405				279.405		382.270	382.270	661.675
AFREC	900.255				900.255			-	900.255
<b>TOTAL</b>	<b>131.471.087</b>	<b>10.912.046</b>	<b>4.730.473</b>	<b>205.000</b>	<b>147.318.607</b>	<b>225.536.171</b>	<b>149.266.824</b>	<b>374.802.995</b>	<b>522.121.602</b>

**4. DEMANDE à :**

- i) la Commission de solliciter des fonds auprès des partenaires pour combler le déficit de financement d'un montant de **149.266.824** \$EU au titre du budget-programme jusqu'à la fin de l'exercice 2014 et de mettre de côté toutes les activités qui n'ont pas reçues de financement au titre du budget ;
- ii) la Commission de rendre compte de la situation au COREP avant le Sommet de janvier 2015.

**5. ENCOURAGE** les États membres à augmenter, sur une base volontaire, leurs contributions afin de réduire la dépendance vis-à-vis des partenaires et renforcer la base financière de l'Union ;

**6. RECOMMANDE** à la Commission de prendre contact avec un certain nombre de pays amis pour solliciter leur contribution au développement de l'Afrique ;

**7. PRIE INSTAMMENT** les États membres à s'acquitter de leurs contributions ponctuellement ;

**8. DEMANDE** à la Commission de rendre le Comité du budget opérationnel comme le prévoit le Règlement financier révisé ;

**9. PREND NOTE** du niveau extrêmement bas des réserves et **ENCOURAGE** les efforts systématiques visant à accroître celles-ci de manière progressive afin d'assurer une couverture d'une année et doter ainsi l'Union d'une base financière solide capable de répondre aux cas d'urgence à venir ;

10. **CONVIENT** d'étudier les incidences financières de la mise en œuvre des recommandations de la retraite COREP/Commission, tenue à Hawassa, dans le cadre du budget supplémentaire.



**PROJET**

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE  
DU SIDA EN AFRIQUE (AWA)**

Doc. Assembly/AU/14

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport de l'Observatoire du Sida en Afrique (AWA) et des recommandations qu'il contient ;
2. **PREND EN OUTRE NOTE** du rapport intérimaire de la mise en œuvre du plan d'affaires du Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique ;
3. **EXHORTE** les États membres à accélérer la mise en œuvre effective de tous les engagements d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que sur toutes les coinfections, en particulier l'hépatite virale, et de la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme en Afrique et à faire rapport sur les progrès accomplis ;
4. **RÉAFFIRME** son engagement à accélérer un financement national, y compris des mécanismes novateurs, assortis d'augmentations annuelles du financement national et d'allocations budgétaires destinées au secteur de la santé.
5. **RÉAFFIRME EGALEMENT** sa détermination à être responsable et **DEMANDE** aux États membres et à tous les partenaires de promouvoir la responsabilité et la mise en œuvre d'interventions à fort impact pour les ressources disponibles afin de lutter contre les trois maladies et de sauver des vies ;
6. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de :
  - (a) recenser et de diffuser les meilleures pratiques dans les États membres en matière de prévention, de traitement et de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme ;
  - (b) réexaminer les cadres stratégiques de l'AWA qui arrivent à échéance en 2015.
7. **DEMANDE EGALEMENT** au Président de l'AWA de faire rapport sur les progrès accomplis à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2015.

**DÉCLARATION DE MALABO SUR  
LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION ACCELÉRÉES DE  
L'AGRICULTURE EN AFRIQUE POUR UNE PROSPÉRITÉ  
PARTAGÉE ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE**  
Doc. ASSEMBLY/AU/2(XXIII)

**Nous**, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la vingt-troisième session ordinaire de notre Conférence à Malabo, en Guinée équatoriale, les 26 et 27 juin, sous le thème de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique: «*Transformer l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, grâce à l'exploitation des opportunités de croissance inclusive et de développement durable* », marquant également le dixième anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

**Rappelant** nos décisions et déclarations antérieures sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier la Déclaration de Maputo de 2003 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique [Assembly/AU/Decl.7 (II)]; la Déclaration de Syrte de 2004 sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique [Ex / Assembly / AU / Dec. 1 (II)]; la Déclaration de Syrte de 2009 sur l'investissement dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire [Assembly/AU/12 (VIII)]; la décision de 2007 sur le Sommet spécial de l'UA d'Abuja sur les engrais [Assembly/AU/Dec.117 (VII)]; la décision de 2007 sur le Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire en Afrique [Assembly/AU/Dec.135 (VIII)].

**Prenant acte** des efforts soutenus qui ont été consentis dans la mise en œuvre du PDDAA aux niveaux national et régional, ainsi que des résultats positifs qui ont été enregistrés par notre secteur agricole au cours des dernières années.

**Prenant acte également** des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de bon nombre de ces décisions et déclarations, en particulier de celles relatives aux progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs minimaux d'investissement public dans l'agriculture, progrès par lesquels l'Afrique doit faire montre de ses capacités d'appropriation et de leadership en vue d'assurer la réalisation des objectifs énoncés dans les engagements de Maputo de 2003.

**Réalisant** les situations de précarité qui existent en ce qui concerne les capacités de l'Afrique à produire, à analyser et à gérer les données et les informations pour faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des faits et assurer le suivi des progrès dans la mise en œuvre de ces politiques, et **affirmant** par là même notre engagement à renforcer ces capacités.

**Notant avec préoccupation** que les résultats de l'Etude sur le coût de la faim en Afrique (CDFA) menée par la Commission de l'UA, ont révélé à quel point la malnutrition de l'enfant influe sur la santé et l'éducation; à quel point elle constitue un

obstacle supplémentaire à la capacité de l'enfant à réaliser son plein potentiel et à quel point aussi elle influence négativement la productivité nationale.

**Préoccupés** par le fait qu'une partie importante de nos populations reste vulnérable aux problèmes que pose la marginalisation économique, la faim et la malnutrition, en dépit des résultats positifs enregistrés récemment en matière d'agriculture et de croissance économique et **réaffirmant** notre détermination à éliminer la faim et améliorer la nutrition conformément à la décision que nous avons prise en 2013 sur le partenariat renouvelé pour une approche unifiée de l'élimination de la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du PDDAA [Assembly/AU/490-516(XXII)].

**Réaffirmant** notre détermination à veiller, grâce à un soutien public réfléchi et ciblé, à ce que nos populations, toutes catégories confondues, notamment les femmes, les jeunes, et les autres couches sociales défavorisées, participent directement aux opportunités de croissance et de transformation et en bénéficient pour améliorer leur vie et leurs moyens de subsistance.

**Conscients du fait** que la faim et la malnutrition sont les principales causes de la pauvreté et du sous-développement en Afrique car elles entraînent la mauvaise santé, le manque d'énergie et la déficience mentale, qui engendrent une faible productivité et un faible niveau d'instruction, susceptibles à leur tour d'entraîner une aggravation de la faim et de la malnutrition, créant ainsi un cercle vicieux.

**Prenant acte** des progrès enregistrés dans l'alignement, l'harmonisation et la coordination des initiatives et des activités des parties prenantes et des partenaires avec nos priorités telles que définies dans les programmes nationaux et régionaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, élaborés dans le cadre du PDDAA, et **soulignant** l'importance d'appuyer une telle dynamique.

**Préoccupés par le fait** que peu de progrès ont été effectués dans le développement des agro-industries et de l'agribusiness, ce qui entrave la valorisation et la compétitivité de nos produits dans le commerce local, régional et international et mine le potentiel du secteur de la transformation et compromet les possibilités d'emplois rémunérateurs pour une population de femmes et de jeunes africains en croissance, et **réaffirmant**, de ce fait, notre détermination à promouvoir la réalisation des objectifs prévus dans notre décision sur la Déclaration d'Abuja de 2010 sur le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique [Assembly/AU/Décl.].

**Préoccupés également** par la dépendance importante et croissante de nos systèmes de production et de nos modèles de consommation à l'égard de facteurs externes (météo et marchés mondiaux, entre autres), et des faiblesses qu'ils engendrent face aux risques liés à ces facteurs externes, notamment à la variabilité et au changement climatique ainsi qu'aux chocs économiques et politiques mondiaux.

**Soulignant** qu'il importe de renforcer la conservation et l'utilisation durable de toutes nos ressources naturelles, notamment la terre, l'eau, les végétaux, le bétail, les produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi que les forêts, par des politiques cohérentes ainsi que par des modalités de gouvernance et institutionnelles aux niveaux national et régional, pour en dégager le maximum de bénéfices afin de créer

de la richesse, des avantages sur le plan social et de contribuer au développement de nos économies.

**Conscients** qu'il importe d'assurer la participation et l'adhésion conjointe de tous les secteurs, notamment les services publics, l'infrastructure, l'énergie, le commerce, l'industrie, la santé, la science et la technologie, l'éducation à ce programme de transformation agricole, d'où la nécessité de mettre en place une bonne coordination des efforts et des initiatives entre ces différents secteurs afin d'optimiser l'utilisation des ressources et la synergie et d'en maximiser les résultats et l'impact.

**Conscients en outre** que les rôles et les responsabilités des parties prenantes concernés, en particulier des secteurs publics et privés, des sociétés civiles, des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs dans la conduite de ce programme de transformation de l'agriculture sont complémentaires et qu'il faut les renforcer.

**Se félicitant** des résolutions prises par la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture de l'Union africaine, tenue les 1 et 2 mai 2014 à Addis-Abeba, en Ethiopie et approuvées par le Conseil exécutif, en particulier de leurs recommandations invitant notre Conférence à envisager l'adoption d'engagements sur des priorités spécifiques et concrètes.

Adoptons la Déclaration ci-après:

## **I. Renouveau de l'engagement en faveur des principes et des valeurs du PDDAA**

1. Nous renouvelons notre engagement en faveur des valeurs et des principes fondamentaux qui définissent le PDDAA, dont entre autres :
  - (a) la recherche d'une croissance tirée par l'agriculture en tant que stratégie majeure pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de prospérité partagée;
  - (b) l'exploitation des complémentarités et de la coopération régionales pour stimuler la croissance;
  - (c) l'application des principes de planification concrète, d'efficacité politique, de dialogue, d'évaluation et de responsabilité, dans tous les programmes du NEPAD;
  - (d) le recours aux partenariats et aux alliances, notamment entre les agriculteurs, l'agro-business et la société civile; et
  - (e) l'appui à la mise en œuvre des programmes au niveau national, ainsi qu'à la coordination et l'harmonisation régionales ;

## **II. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture**

2. Nous nous engageons à renforcer le financement des investissements publics et privés dans l'agriculture; et à cet effet, nous décidons de:
  - (a) respecter l'engagement que nous avons pris d'allouer au moins 10% des dépenses publiques à l'agriculture et d'en garantir l'efficacité et l'efficience;

- (b) créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui appropriés ou améliorer ceux qui existent, pour promouvoir l'investissement privé dans l'agriculture, l'agrobusiness et l'agro-industrie, en accordant la priorité aux investissements locaux;
- (c) rendre rapidement opérationnelle la Banque africaine d'investissement, tel que prévu dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, en vue de mobiliser et de décaisser les fonds d'investissements pour financer les projets prioritaires liés à l'agriculture.

### III. Engagement à éliminer la faim d'ici à 2025

3. Nous nous engageons à éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025, et à cet effet nous décidons de:

- (a) accélérer la croissance agricole en doublant au moins d'ici 2025 les niveaux actuels de productivité agricole. Pour ce faire, nous allons créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui appropriés ou améliorer ceux qui existent en vue de promouvoir:
  - une production agricole durable et fiable, ainsi que l'accès à des intrants de qualité et à des coûts abordables (pour les cultures, l'élevage, la pêche, entre autres) en assurant, notamment, une protection «intelligente» aux petits exploitants;
  - la fourniture de connaissances, d'informations et d'aptitudes appropriées aux utilisateurs;
  - des systèmes de gestion des ressources en eau efficaces et efficaces, notamment grâce à l'irrigation;
  - des systèmes de mécanisation et d'approvisionnement énergétique de l'agriculture qui soient, entre autres, adaptés, fiables et abordables.
- (b) réduire de moitié, d'ici à 2025, les niveaux actuels de pertes post-récoltes;
- (c) intégrer les mesures visant à accroître la productivité agricole aux initiatives de protection sociale axées sur les groupes sociaux vulnérables en engageant des lignes budgétaires ciblées dans nos budgets nationaux pour:
  - renforcer les réserves stratégiques en matière d'alimentation et de liquidités de trésorerie pour répondre aux pénuries alimentaires occasionnés par les sécheresses prolongées ou d'autres catastrophes / situations d'urgence;

- renforcer les systèmes d'alerte précoce pour favoriser les réponses avancées et proactives face aux catastrophes et aux situations d'urgence ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire nutritionnelle;
- cibler les zones géographiques et les groupes communautaires prioritaires dans les interventions;
- encourager et faciliter la consommation accrue de produits alimentaires produits localement, en favorisant notamment les programmes novateurs d'alimentation scolaire qui utilisent les denrées alimentaires provenant de la communauté agricole locale.

(d) améliorer l'état nutritionnel, notamment avec l'élimination de la malnutrition infantile en Afrique en vue de faire baisser le retard de croissance de 10% et l'insuffisance pondérale de 5% d'ici à 2025.

#### **IV. Engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, grâce à une croissance et à une transformation inclusives de l'agriculture**

4. Nous nous engageons à veiller à ce que le processus de croissance et de transformation de l'agriculture soit inclusif et qu'il contribue au moins à hauteur de 50% à l'objectif global de réduction de la pauvreté; et à cette fin, nous allons créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui budgétaire appropriés ou renforcer ceux qui existent en ayant pour objectifs de:

- (a) maintenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6%;
- (b) établir et / ou renforcer les partenariats public-privé inclusifs dans au moins cinq (5) chaînes de produits agricoles prioritaires qui ont des liens étroits avec les petites exploitations agricoles;
- (c) créer des possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles pour au moins 30% des jeunes;
- (d) soutenir et à favoriser l'accès et la participation préférentiels des femmes et des jeunes aux possibilités d'emploi rémunérateur et attractif dans le domaine de l'agroalimentaire.

#### **V. Engagement à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles**

5. Nous nous engageons à exploiter les marchés et les débouchés commerciaux, aux niveaux local, régional et international, et à cette fin, nous décidons de:

- (a) tripler, d'ici à 2025, le commerce intra-africain des produits et services agricoles;

- (b) créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui appropriés ou améliorer ceux qui existent en vue de:
- simplifier et officialiser les pratiques commerciales actuelles;
  - accélérer la mise en place de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et la transition vers un système de Tarif extérieur commun (TEC);
  - renforcer et faciliter l'investissement dans les marchés et les infrastructures commerciales;
  - favoriser et renforcer la mise en place d'instances d'interaction entre acteurs multiples;
  - renforcer et harmoniser le mécanisme de coordination visant à faciliter la promotion d'une position africaine commune dans les négociations commerciales internationales et les accords de partenariat sur les questions liées à l'agriculture.

**VI. Engagement à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au climat**

6. Nous nous engageons à réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance des populations en renforçant la résilience des systèmes; et à cette fin, nous décidons de:
- (a) faire en sorte que, d'ici à 2025, au moins 30% de nos fermiers, éleveurs et pêcheurs puissent résister aux risques climatiques et météorologiques ;
- (b) accroître les investissements pour les initiatives de renforcement des capacités de résistance, notamment la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux et d'autres groupes sociaux vulnérables, ainsi que pour les écosystèmes vulnérables ;
- (c) intégrer la gestion de la résilience et des risques dans nos politiques, stratégies et plans d'investissement.

**VII. Engagement à faire preuve de responsabilité mutuelle dans les actions et les résultats**

7. Nous nous engageons à recourir, en utilisant le cadre de résultats du PDDAA, à un processus d'examen systématique et régulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration; et à cette fin, nous décidons de:
- (a) mener un processus d'examen biennal de l'agriculture, portant sur le suivi, la surveillance et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis;

- (b) favoriser l'alignement, l'harmonisation et la coordination des efforts multisectoriels et des cadres pluri-institutionnels pour l'évaluation par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle.
- (c) renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales pour la production et la gestion des connaissances et des données qui favorisent la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, fondées sur les faits.

#### **VIII. Renforcement des capacités de l'Union africaine pour appuyer la mise en œuvre desdits engagements**

8. Nous allons renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine pour lui permettre de remplir les rôles et les mandats de plus en plus importants que nous lui avons attribués par le biais de la présente Déclaration, ainsi que dans le cadre d'autres déclarations et décisions antérieures pertinentes; et à cette fin, nous invitons la Présidente de la Commission à soumettre à l'examen et à l'approbation de la session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2015 une proposition visant à renforcer les capacités institutionnelles du département principal ainsi que des autres unités concernées de la Commission.

#### **IX. Appel à l'action**

9. Nous promettons de traduire rapidement ces engagements en résultats; et à cette fin, nous invitons:
- (a) la Commission de l'UA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD) à élaborer une stratégie de mise en œuvre et une feuille de route qui facilitera la traduction de la vision et des objectifs 2025 du Programme de croissance et de transformation accélérées de l'agriculture en Afrique en résultats concrets et en impacts réels, et de les présenter, pour examen, à la session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2015;
  - (b) la Commission de l'UA à rendre rapidement opérationnelle la Banque africaine d'investissement ;
  - (c) la Commission de l'UA et les CER à faciliter l'accélération de l'intégration économique afin de stimuler le commerce intra-africain des produits alimentaires et agricoles;
  - (d) la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les partenaires à :
    - mettre au point des mécanismes visant à renforcer les capacités de l'Afrique à produire et à gérer les connaissances et les données pour renforcer les activités de planification et de mise en œuvre en se fondant sur des faits;

- institutionnaliser un système d'évaluation par les pairs, qui constituerait un encouragement à bien s'acquitter des tâches dans la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration et récompenser les résultats exemplaires par des remises de prix bisannuels ;
- mener tous les deux ans, à partir de 2017, un processus d'examen de l'Agriculture et faire rapport sur les progrès accomplis à la Conférence, en sa session ordinaire de janvier 2018.

- (e) les parties prenantes africaines, notamment les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les opérateurs privés dans l'agriculture, l'agribusiness et les agro-industries, ainsi que les organisations de la société civile et les institutions financières à soutenir la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration et à tirer profit des possibilités que celle-ci offre;
- (f) les instituts africains de recherche et de connaissance agricole à soutenir vigoureusement, et de manière intégrée et cohérente, la mise en œuvre de ce programme, en s'appuyant sur les capacités et les dispositifs nationaux;
- (g) les partenaires au développement à rassembler et à harmoniser leur soutien technique et financier de façon uniforme et coordonné pour appuyer la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration.



**DÉCLARATION SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCÈS ÉVITABLES  
D'ENFANTS ET DE MÈRES EN AFRIQUE**

Doc. Assembly/AU/18(XXIII)Add.3

**NOUS**, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre vingt-troisième session ordinaire à Malabo (Guinée Equatoriale) ;

**RAPPELANT** les conclusions de la réunion ministérielle sur « la Mobilisation des dirigeants africains pour la survie des enfants : une promesse renouvelée », qui s'est tenue en janvier 2013, à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

**NOTANT** que l'appel lancé pour « Une promesse renouvelée pour la survie des enfants » découle de la Conférence « Appel à l'action pour la survie de l'enfant », organisée à Washington D.C., en juin 2012 ;

**RAPPELANT** que le Plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre du Cadre d'orientation continental pour la promotion de la santé et des droits en matière de procréation et de sexualité vise à amener le continent vers l'objectif de l'accès universel aux services intégrés de santé en matière de procréation et de sexualité en Afrique d'ici à 2015 ;

**NOTANT AVEC PREOCCUPATION** que le Plan d'action de Maputo était un plan à court terme, basé sur neuf domaines d'activités critiques, à savoir : l'intégration des services de santé en matière de sexualité et de reproduction (SDSR) dans les soins de santé primaire (SSP), la réorientation de la planification familiale, la mise en place et la promotion des services en faveur des jeunes, l'avortement dans de mauvaises conditions d'hygiène, l'accouchement sans risque, la mobilisation des ressources, la sécurité des produits de santé, le suivi et l'évaluation. Il est nécessaire d'avoir un deuxième plan d'action ;

**RAPPELANT** le lancement de la Campagne de l'Union africaine pour l'Accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), en mai 2009 ;

**CONSCIENTS** du fait que le continent africain supporte une part importante du fardeau mondial de la mortalité néonatale, infantile, et maternelle ;

**RECONNAISSANT** que la plupart des décès sont évitables et que certains pays africains ont réalisé l'OMD4 et que d'autres sont en voie de réaliser les OMD 4 et 5 ;

**SOULIGNANT** la nécessité d'un engagement renouvelé et d'efforts plus grands, en vue d'accélérer les progrès dans le domaine de la santé maternelle et infantile ;

**CONVAINCUS** que les décès maternels et infantiles évitables peuvent être sensiblement réduits grâce à des actions concertées.

**Déclarons par la présente notre :**

1. **ENGAGEMENT** à éliminer les décès infantiles et maternels évitables d'ici 2035, conformément au Cadre sur le développement durable post-2015 ; et, à cet égard, **NOUS FELICITONS** nos États membres, en

particulier ceux qui ont réalisé avec succès les OMD, pour les efforts exemplaires qu'ils ont accomplis et pour les engagements pris par leurs dirigeants en vue de réaliser cette tâche difficile ;

2. **DÉTERMINATION** à parvenir à l'accès universel à des services de santé maternelle, néonatale et infantile de qualité, grâce à l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route panafricaine sur la santé maternelle, néonatale et infantile, qui intègre le second cycle du nouveau Plan d'action de Maputo, et au renforcement de la mise en œuvre de la Campagne pour l'Accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) ;
3. **PRISE EN COMPTE** de la nécessité de renforcer l'accès aux populations défavorisées, telles que les groupes durement touchés, ruraux et à faibles revenus ;
4. **CONVICTION** que nos priorités devraient être orientées vers des solutions à fort impact, en ce qui concerne les causes primaires de la mortalité infantile et maternelle ;
5. **DISPONIBILITÉ** à aller au-delà du secteur de la santé et à investir effectivement dans des programmes multisectoriels, tels que l'éducation des filles et des garçons, l'autonomisation des femmes et des hommes ; le changement climatique, l'eau et l'assainissement ;
6. **APPEL** à tous les pays, donateurs et parties prenantes, afin qu'ils consolident leurs efforts autour d'un objectif partagé et de mesures communes, en vue d'assurer une responsabilité commune et de garantir un financement ;
7. **DISPONIBILITÉ** à appuyer la mise au point et l'adoption d'une fiche panafricaine de santé maternelle, néonatale et infantile qui aiderait l'Union africaine à évaluer et à noter les progrès réalisés par les pays dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile.
8. **ENGAGEMENT** à élaborer et à mettre en œuvre des feuilles de route pilotées par les pays, qui intègrent les efforts en cours, en vue d'accélérer les progrès destinés à éliminer les décès évitables chez les enfants et les mères. À cet égard, nous **DEMANDONS** à la Commission, en collaboration avec les CER, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des feuilles de routes nationales et de faire rapport, à la Conférence, sur les résultats obtenus.

**DÉCLARATION DE SOUTIEN AUX PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT AVANT LA TROISIÈME CONFÉRENCE SUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT PRÉVUE DU 1<sup>ER</sup> AU 4 SEPTEMBRE 2014 A SAMOA**

**NOUS**, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre vingt-troisième session ordinaire, les 26 et 27 juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale) ;

**REAFFIRMANT** l'esprit du panafricanisme et des aspirations de tous les africains ; tels qu'exprimés dans l'Acte constitutif de l'UA ;

**RECONNAISSANT** que le développement durable des États insulaires de l'Afrique est indissociable des objectifs de l'Union africaine visant à accélérer le développement de l'Afrique, conformément aux buts consacrés dans l'Agenda 2063 qui a pour objet de mobiliser le potentiel de l'économie bleue et de mettre en place des économies qui puissent résister au changement climatique ;

**CONSCIENTS** de la vulnérabilité environnementale et économique des petits États insulaires en développement et du fait que l'Afrique et ses îles sont particulièrement vulnérables au changement climatique :

1. **EXPRIMONS** notre profond soutien et notre solidarité à l'égard des petits États insulaires en développement avant la troisième Conférence internationale de ces pays, qui doit se tenir du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014 à Samoa et dont l'objet sera de définir un cadre de développement durable pour les États insulaires ;
2. **APPELLE** à la mise au point de meilleurs mécanismes de renforcement des capacités de résilience des petits États insulaires en développement au niveau mondial et **CHARGE** la Commission d'engager des consultations en vue d'assurer un meilleur soutien aux petits États insulaires en développement.

## DECLARATION SUR LA SECURITE NUTRITIONNELLE POUR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

**Nous**, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la vingt-troisième session ordinaire de notre Conférence à Malabo (Guinée équatoriale), les 26 et 27 juin, sous le thème de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique: «*Transformer l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, grâce à l'exploitation des opportunités de croissance inclusive et de développement durable* »;

**Rappelant** la résolution AHG/Res.224 (XXIX) de 1993 de l'OUA qui a reconnu la gravité de la situation alimentaire et nutritionnelle africaine et les efforts consentis par les États membres en vue de relever ce défi;

**Rappelant en outre** la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique [Assembly/AU/Decl.7 (II)] de 2003 qui préconise une collaboration accrue des parties prenantes et l'augmentation de la production alimentaire;

**Conscients** du fait que la sécurité alimentaire sans une amélioration de la nutrition ne pourra pas produire les résultats socio-économiques inclusifs souhaités; étant donné que le nombre de personnes touchées par la faim et la malnutrition continue d'augmenter au cours de ces dernières années;

**Soulignant** que l'agriculture et la sécurité alimentaire sont des facteurs déterminants de la nutrition des enfants qui nécessitent des actions coordonnées et globales d'autres secteurs, notamment: la santé, l'éducation, le travail, la protection sociale, et la collaboration coordonnée avec les partenaires au développement, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile et les communautés;

**Conscients** du fait que le capital humain est le moteur de la transformation économique et structurelle de l'Afrique, et que les 1000 premiers jours offrent des opportunités à des enfants qui peuvent influencer la capacité cognitive et physique de tous les enfants qui sont marqués à vie;

**Conscients en outre** du fait que les efforts consentis au niveau du continent doivent être améliorés en vue de relever le défi lié à la sous-nutrition des enfants afin de continuer à non seulement réduire la prévalence du retard de croissance chez les enfants mais aussi à réduire le nombre absolu d'enfants chétifs en Afrique;

**Prenant note** de l'étude réalisée dans plusieurs pays sur le coût de la faim en Afrique (COHA) dirigée par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, pour quantifier les impacts sociaux et économiques globaux de la faim chronique en Afrique;

**Prenant note avec préoccupation** que les résultats de l'Etude sur le coût de la faim en Afrique (COHA) ont montré à quel point la sous-nutrition infantile a un impact sur la santé et les résultats scolaires; les obstacles supplémentaires qu'elle impose aux enfants quant à leur capacité à réaliser leur plein potentiel et l'impact qu'elle a sur la productivité nationale;

**Saluant** les efforts déployés par les parties prenantes telles que: (i) la Coordination des efforts dans le cadre du Groupe de travail africain sur l'alimentation et la nutrition pour le développement (ATFFND) (ii) la production d'éléments de preuves par le biais de l'Etude sur le coût de la faim; (iii) l'Initiative africaine révisée pour l'élimination du retard de croissance (ARISE 2025), le résultat de l'étude COHA; et (iv) les initiatives pour la promotion de la nutrition entreprises sous les auspices de Sa Majesté le Roi Letsie III du Lesotho.

**Par la présente,**

**Nous :**

1. **Réaffirmons** notre engagement à éradiquer la faim d'ici à 2025 grâce au renforcement de nos politiques de développement qui représentent un investissement efficace dans le capital humain de nos pays;
2. **Nous Engageons** à mettre fin au retard de croissance des enfants, à réduire les taux de retard de croissance de 10% et d'insuffisance pondérale de 5% d'ici à 2025 et, en particulier, à mettre l'accent sur les 1000 premiers jours qui représentent la seule occasion au cours de laquelle des dommages permanents et irréversibles physiques et mentaux pourraient être évités; **Sommes déterminés** à faire de cet objectif, la priorité principale dans les stratégies et plans nationaux de développement et à fixer des objectifs à long terme qui donnent à tous les enfants, les mêmes chances de réussite, en éliminant les obstacles supplémentaires imposés par la sous-nutrition infantile;
3. **Invitons** les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à participer à l'Etude sur le coût de la faim en Afrique et **Demandons** à la Commission, la CEA, au PAM, à l'UNICEF et à d'autres partenaires au développement d'accélérer l'achèvement de l'étude et d'assurer une large diffusion des résultats au niveau national et régional;
4. **Demandons** à la Commission, aux CER et aux partenaires au développement de faciliter la mise en place, à l'échelle continentale, d'un mécanisme de suivi des progrès réalisés dans le cadre de l'élimination de la sous-nutrition infantile en Afrique;
5. **Nous engageons** à poursuivre le dialogue et à œuvrer pour l'amélioration de la nutrition, en soutenant le projet de sensibilisation de l'UA sur la nutrition.

**RÉSOLUTION SUR LA LEVÉE DE L'EMBARGO ÉCONOMIQUE  
ET COMMERCIAL IMPOSÉ A L'ENCONTRE DE LA RÉPUBLIQUE  
DE CUBA PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

**Nous**, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre vingt-troisième session ordinaire, les 26 et 27 juin 2014, à Malabo (Guinée équatoriale) ;

**Rappelant** la Résolution **Assembly/AU/Res.1(XV)** adoptée par notre Conférence à sa quinzième session ordinaire, tenue le 27 juillet 2012 à Kampala (Ouganda), la Résolution **Assembly/AU/Res.(XVII)**, adoptée à sa dix-septième session ordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2011 à Malabo (Guinée équatoriale), la Résolution **Assembly (AU/Res.1(XIX))** adoptée à sa dix-neuvième session ordinaire tenue en juillet 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie) et la Résolution **Assembly/AU/Res.1(XXI)** adoptée à sa vingt-et-unième session ordinaire, tenue en mai 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie), en particulier les appels lancés au gouvernement des États-Unis pour qu'il lève l'embargo économique et commercial injustifiable imposé depuis longtemps à l'encontre de la République de Cuba afin de permettre à ce pays de bénéficier légitimement des perspectives de développement durable ;

**Réaffirmons** notre engagement à renforcer davantage les relations entre l'Afrique et les Caraïbes, tel qu'exprimé par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juin 2010, à Kampala (Ouganda) ;

**Réaffirmons également** notre soutien total à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la « Nécessité de lever l'embargo économique, financier et commercial imposé par les États-Unis d'Amérique à l'encontre de Cuba » ;

**REITERONS** notre appel au gouvernement des États-Unis et **I'INVITONS** une fois de plus à lever l'embargo économique et commercial injustifiable qu'il impose depuis longtemps contre la République de Cuba.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Assembly Collection

---

2014

# Assembly of the Union Twenty-Third Ordinary Session 26-27 June 2014 Malabo, Equatorial Guinea

## The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/156>

*Downloaded from African Union Common Repository*